

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 23 mars 1999, à 14 heures

Patro Roc Amadour, salle Poly 2

2301, 1ère Avenue

Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MARS 1999	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
LA COMMISSION.....	4
ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES.....	20
Mme Sylvie Larose	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE QUÉBEC.....	29
M. Alexandre Turgeon	
MAURICE MASSE	42
Reprise de la séance	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE QUÉBEC.....	63
M. Alexandre Turgeon	
COMITÉ D'ENVIRONNEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ	72
M. Richard Legault	
ZIP QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	85
Mme Hamida Hassein-Bey	
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	93
M. André Stainier	

**SÉANCE DU 23 MARS 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors s'il vous plaît, si vous voulez prendre place, nous allons commencer!

10 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec, bonjour et bienvenue, mesdames et messieurs.

15 On m'a demandé de mieux identifier les gens dès le départ de la rencontre, donc je m'appelle André Beauchamp, je préside l'actuelle Commission; je suis accompagné de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camille Genest, qui sont des commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20 Vous remarquerez qu'à votre gauche et à votre droite, il y a deux (2) tables d'experts de différents ministères; je m'aperçois aujourd'hui que tous ces experts sont des hommes. On peut peut-être les identifier rapidement, si vous voulez, en commençant par monsieur Proulx, si vous voulez.

PAR M. LUC PROULX:

Luc Proulx, ministère de l'Environnement.

25 **PAR M. PHILIPPE GENTES:**

Philippe Gentes, ministère de l'Environnement.

30 **PAR M. PIERRE AUGER:**

Pierre Auger, ministère de l'Environnement.

PAR M. MICHEL OUELLET:

Michel Ouellet, ministère de l'Environnement.

PAR M. SERGE HÉBERT:

Serge Hébert, ministère de l'Environnement.

PAR M. DANIEL PARADIS:

45

Daniel Paradis, ministère de l'Environnement.

PAR M. JACQUES LABBÉ:

50 Jacques Labbé, ministère de l'Environnement.

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

55 Michel Vallière, ministère de l'Environnement.

PAR M. ROBERT PARENT:

Robert Parent, ministère de l'Environnement.

60 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Jacques Rivard, ministère de l'Environnement, Direction régionale de Québec. Cette table-là, ici, c'est la Direction régionale de Québec.

65 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Jean-Maurice Latulippe, le central du ministère de l'Environnement.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si on commence à l'autre bout de la table, derrière.

PAR M. DENIS GAUVIN:

75 Denis Gauvin, Direction de la santé publique de Québec; j'agis à titre de représentant du ministère de la Santé.

PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:

80 Jean-Maurice Hamel, Agriculture, Direction régionale de Québec.

PAR M. JEAN-GUY LACHANCE:

85 Jean-Guy Lachance, Ressources naturelles Québec, secteur énergie.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

90 Pierre-André Côté, Ville de Québec.

PAR M. PIERRE BRETON:

Pierre Breton, Communauté urbaine de Québec.

95

PAR M. YVAN DUMONT:

Yvan Dumont, ministère des Affaires municipales.

PAR M. LAVAL POULIN:

100

Laval Poulin, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Direction régionale de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Très bien. Et la petite table qu'il y a là, ce sont deux (2) analystes du Bureau, madame Annie Roy et monsieur Pierre Dugas.

110

Donc nous en sommes à notre période de questions. Je rappelle que le ministère de l'Environnement a rendu public un dossier de référence générale qui est "La gestion de l'eau au Québec", qu'il a produit un portrait régional dont on peut avoir copie à l'arrière.

115

Nous avons abordé un bon nombre de questions depuis le début de l'audience à Montréal, la semaine dernière. Je vais faire rapidement le survol d'un certain nombre d'informations et de questions qui ont été demandées au ministère de l'Environnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

120

PAR LE PRÉSIDENT:

125

Alors hier, monsieur Latulippe, il a été question des effluents de l'usine d'épuration de Stoneham et d'une autre municipalité, de Lac-Delage. Pouvez-vous nous donner l'information là-dessus, s'il vous plaît.

130

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui. Mon collègue Yvan Dumont, du ministère des Affaires municipales, va donner les informations et je compléterai par la suite.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dumont.

140

PAR M. YVAN DUMONT:

Oui, pour faire suite à l'information qui a été demandée concernant ces deux (2) stations d'épuration là, tout d'abord vous dire que c'est deux (2) stations qui ont été construites au début des années quatre-vingt-dix et qu'auparavant les rejets d'eaux usées de ces deux (2) municipalités-là étaient déversés sans traitement en amont donc du lac Saint-Charles. Donc ces stations ont été mises en place dans les années 89-90.

145

Je voudrais également préciser que c'est pas un fait exceptionnel, je veux dire au Québec, de retrouver des stations d'épuration en amont d'une prise d'eau; c'est une situation qui se retrouve également ailleurs.

150

Maintenant, c'est sûr que lorsqu'on a à concevoir, lorsqu'on a à se donner des objectifs et des exigences de rejets par rapport à ces stations d'épuration là, on tient compte des usages en aval, donc d'une prise d'eau, et évidemment l'usage prise d'eau presuppose une sensibilité beaucoup plus grande à la contamination bactériologique.

155

Dans le cas présent, je dirais, il y a des équipements qui sont en place, qui permettent d'assurer une désinfection que je qualifierais de naturelle des eaux, c'est-à-dire que les stations sont du type étangs aérés, donc des bassins où les eaux sont retenues et aérées pendant un certain temps, et de ce fait, compte tenu du temps de séjour de l'eau dans ces bassins-là, il y a une mortalité évidemment des bactéries, de sorte qu'au sortir des étangs, les eaux ont atteint un niveau de qualité bactériologique qui est d'un tout autre ordre que la qualité des eaux à l'entrée.

160

Le niveau d'enlèvement se situe de l'ordre de quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9%), lorsqu'on parle d'étangs avec des temps de séjour comparables à ce qu'on retrouve à Lac-Delage et à Stoneham.

165 Les exigences fixées à l'époque pour le rejet en termes de contamination bactériologique pour ces deux (2) stations-là est de l'ordre de cinq mille (5000) pour la station de Lac-Delage, cinq mille (5000) organismes par cent (100) millilitres, et de mille (1000) pour la station d'épuration de Stoneham.

170 Maintenant, il faut comprendre aussi que ces stations-là se retrouvent en amont du lac Saint-Charles, à une certaine distance de la prise d'eau de la ville de Québec, et que naturellement, il y a un rabattement aussi additionnel qui s'effectue dans le milieu naturel, au niveau de la contamination bactériologique.

175 Par ailleurs, je veux dire les performances actuelles de ces deux (2) stations-là montrent des résultats qui sont bien en deçà des exigences, et à ce propos le ministère de l'Environnement nous a fourni l'information sur les derniers résultats de suivi de ces stations-là, et je pense qu'il remettra l'information à la disposition de la Commission.

180 Donc ce que je disais, c'est que les résultats en termes de qualité bactériologique, les effluents de ces deux (2) stations-là sont bien en deçà des exigences et se situent en deçà même de la qualité d'une eau baignable; c'est-à-dire qu'on a des résultats inférieurs à deux cents (200) coliformes fécaux par cent (100) millilitres à la sortie de ces deux (2) stations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

185 Bon, je veux bien comprendre l'adverbe "en deçà". En deçà, en général, ça veut dire qu'on ne performe pas. Si c'est le contraire que vous voulez dire, alors donnez-moi la référence, pour qu'on comprenne quel est le sens de "en deçà", s'il vous plaît.

190 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Évidemment, c'était en deçà de la limite permise, c'est-à-dire de cinq mille (5000) et de mille (1000) organismes par cent (100) millilitres.

195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La limite est de cinq mille (5000) et deux mille (2000)?

200 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Est de cinq mille (5000) et mille (1000).

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour l'autorisation de sortie de l'usine?

PAR M. YVAN DUMONT:

Exact.

210

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous atteignez quelle valeur?

215

PAR M. YVAN DUMONT:

220

Actuellement, on a des valeurs, les derniers résultats montrent des décomptes qui sont inférieurs à deux cents (200) coliformes fécaux par cent (100) millilitres. Donc on pourrait assimiler à une eau de qualité baignable, la norme étant de deux cents (200) coliformes fécaux par cent (100) millilitres pour une eau de qualité baignable.

PAR LE PRÉSIDENT:

225

Est-ce que le deux cents (200) est à mettre en relation avec le cinq mille (5000) et le mille (1000)?

PAR M. YVAN DUMONT:

230

Le deux cents (200), oui, c'est simplement - évidemment les résultats ici sont plus détaillés, c'est pour vous donner simplement un ordre de grandeur de la performance actuelle de ces équipements-là. Donc les résultats sont inférieurs, de façon générale, dans un cas comme dans l'autre, à deux cents (200) coliformes fécaux par cent (100) millilitres.

235

Cette situation-là est un peu particulière et s'explique par le fait qu'actuellement, il y a une surcapacité de traitement par rapport au débit qui est acheminé à ces deux (2) stations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Très bien.

PAR M. YVAN DUMONT:

245

Donc tout ça pris en compte fait qu'on peut pas prétendre que les rejets de ces deux (2) stations d'épuration viennent altérer, je dirais altérer d'une quelconque façon, la qualité des eaux à la prise d'eau de la ville de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Complément de réponse là-dessus, ministère de l'Environnement?

250

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui monsieur le Président. Effectivement, ce que vient de mentionner mon collègue, donc les exigences pour la station du Lac-Delage sont de cinq mille (5000) coliformes fécaux, il

255 n'y a que treize (13) mesurés. Alors on voit que c'est très très très performant. Pour celle de Stoneham, les exigences étant de mille (1000) coliformes fécaux, on a mesuré quatre (4).

260 Donc ces tableaux-là, qui démontrent la charge reçue à l'entrée et à la sortie des deux (2) stations, je vais les déposer à la Commission, ainsi que le rapport annuel sur les surverses, qui sont nulles dans un des cas, parce qu'il n'y a pas de possibilité même de débordement, et dans l'autre c'est infime.

265 Alors on voit sur ces tableaux ces données-là qui ont été prises par le ministère de l'Environnement, et le suivi, la compilation des analyses physico-chimiques individuelles pour ces stations.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

270 Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

275 Expliquez-nous donc, monsieur Latulippe, les raisons de la différence d'exigences entre cinq mille (5000) et mille (1000), pour deux (2) systèmes de traitement qui déversent dans les mêmes eaux.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

280 Je vais passer la parole à un ingénieur!

PAR M. YVAN DUMONT:

285 Ces exigences-là sont fonction de l'efficacité des équipements en place, et comme je vous l'expliquais tantôt, les équipements sont de type étangs aérés, et l'efficacité de désinfection est liée au temps de séjour de l'eau dans les bassins. Les performances sont établies donc en fonction de ces équipements-là.

290 Dans le cas de Stoneham, les temps de rétention étant plus élevés, l'exigence est donc plus sévère.

295 Par contre, je veux dire la philosophie dans la détermination des exigences de rejets est toujours de se coller à la performance des équipements en place. Bien sûr, au départ, on tient compte des objectifs environnementaux qui sont établis par le ministère de l'Environnement; par ailleurs, si les équipements peuvent donner une performance supérieure, l'exigence qui est établie à ce moment-là pour cet équipement-là va se coller sur la performance technique de l'équipement.

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais le même ministère peut donc demander une performance de cinq mille (5000) coliformes à une municipalité, et à une autre municipalité pas très loin, une exigence de mille (1000)?

305 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Si l'équipement en place permet d'atteindre cette performance-là, oui.

Dans le cas présent, je veux dire l'objectif environnemental était sans doute de cinq mille (5000) coliformes fécaux pour assurer qu'il n'y ait pas d'impact sur les usages en aval. Par ailleurs, compte tenu que la station de Stoneham est en mesure de donner une performance supérieure, l'exigence a été à ce moment-là ajustée en fonction de cette performance d'équipement là.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et l'ajustement de cette exigence, est-ce que c'est le chiffre de deux cents (200) que vous avez avancé tantôt?

320 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Non; c'est le chiffre de mille (1000). Deux cents (200), c'est les résultats obtenus actuellement, donc inférieurs à deux cents (200).

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais comment vous mariez les deux cents (200) obtenus avec les treize (13) mesurés et les quatre (4) mesurés?

330 **PAR M. YVAN DUMONT:**

C'est une image que je voulais vous donner. Ce que j'ai mentionné, c'est que les résultats étaient, de façon générale, inférieurs à deux cents (200), qui est la norme pour une qualité d'eau baignable.

Donc c'était juste une image, les résultats précis sont de l'ordre de ceux que vous a cités monsieur Latulippe.

340 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

345 Alors pour bien comprendre, supposons Stoneham et Lac-Delage rejettent après traitement dans les mêmes eaux réceptrices, dans un cas on a une exigence de cinq mille (5000) coliformes fécaux par cent (100) millilitres, et dans l'autre cas de mille (1000), bon, si je comprends bien, l'objectif environnemental est de cinq mille (5000), et lorsque la capacité du système de traitement le permet, on a un objectif ou une exigence plus sévère.

350 Est-ce que c'est bien le cas?

PAR M. YVAN DUMONT:

355 C'est bien le cas, c'est le cas ici et c'est le cas de façon générale quand on a des équipements qui sont en mesure d'assurer une performance additionnelle par rapport aux objectifs environnementaux qui ont été établis.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

360 Donc c'est une valeur ajoutée environnementale, quand le système de traitement le permet, on l'exige?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

365 Exactement, oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Est-ce qu'il y a autres éléments que les coliformes qui sont surveillés?

370 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Oui. Il y a la DBO5, la demande biologique en oxygène qui est également surveillée.

375 Évidemment là, il y a des paramètres d'exploitation qui sont surveillés et il y a des paramètres de qualité de rejets également qui sont surveillés.

380 Dans les paramètres de qualité, il y a la DBO5, il y a les matières en suspension et le phosphore, ainsi que les coliformes fécaux, comme on le mentionnait tantôt. Les exigences s'appliquent aux paramètres DBO5, phosphore et coliformes fécaux; bien que le paramètre matières en suspension soit suivi, il y a pas d'exigence compte tenu de l'équipement en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

385 Est-ce que vous avez des résultats sur les trois (3) autres paramètres, donc DBO5, MES et phosphore?

PAR M. YVAN DUMONT:

390 Oui, il y a des résultats. Si je comprends bien le tableau ici, c'est qu'actuellement - j'imagine que c'est une compilation - les résultats sont de l'ordre, les résultats à la sortie sont de l'ordre de, si on prend Lac-Delage dans un premier temps, pour la DBO5, sont de l'ordre de cinq (5) milligrammes par litre, en DBO5; en matières en suspension, de dix (10) milligrammes par litre, ce sont des concentrations donc; et en phosphore, de point soixante-quatre (0,64) milligramme par litre.

395 C'est-à-dire des résultats inférieurs aux exigences, qui sont de vingt-cinq (25) milligrammes par litre pour la DBO5 et de un (1) milligramme par litre pour ce qui est du phosphore.

400 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Oui mais là - je pensais que vous parliez des MES, ça va.

405 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Non, les MES, il y a pas, comme je l'ai mentionné tantôt, il y a pas d'exigence. Bien qu'on suit ce paramètre-là, il y a pas d'exigence applicable.

410 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Dans le cas de Stoneham, les avez-vous?

415 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Oui. Dans le cas de Stoneham, donc en DBO5, on a un résultat à la sortie de six (6) milligrammes par litre par rapport à une exigence de vingt (20) milligrammes par litre; en matières en suspension, on a trente-trois (33) milligrammes par litre; en phosphore, point quatre-vingt-deux (0,82) milligramme par litre versus une exigence de un (1) milligramme par litre.

420 Et comme on vous l'a mentionné tantôt, en coliformes fécaux, c'est de l'ordre de quatre (4) organismes par cent (100) millilitres, par rapport à une exigence de mille (1000) organismes par cent (100) millilitres.

425 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Je connais pas de producteurs de pommes de terre dans le secteur, mais il n'y a pas de nitrates là?

430 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Il y a pas d'exigence sur les nitrates, toujours en fonction - c'est un procédé en tout cas qui n'assure pas une nitrification-dénitrification, donc il y a pas de performance à ce niveau-là, au niveau des nitrates.

435 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Donc on peut pas savoir s'il y en a ou pas?

440 **PAR M. YVAN DUMONT:**

C'est-à-dire qu'il y a des contrôles périodiques qui permettent de vérifier entre autres l'azote, qui est un composé, mais il n'y a pas d'exigence à ce niveau-là. Il y a un suivi qui est pas régulier, qui est périodique, où on va chercher l'information plus large sur la qualité des effluents, mais il y a pas de suivi régulier. Il y a pas d'exigence à ce niveau-là.

445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Latulippe.

450 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Monsieur Serge Hébert m'informe que dans les rejets de station d'épuration, il n'y a pas de nitrates. Je vais le laisser commenter.

455 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

Alors les rejets sont sous forme d'azote ammoniacal, à partir d'une station d'épuration, et puis il y a une nitrification dans le milieu, cet azote ammoniacal là se transforme en nitrite et en nitrate par la suite.

460 Mais immédiatement en aval d'une station d'épuration, d'un rejet, vous avez pas de nitrites-nitrates, nitrites-nitrate étant la forme le plus stable au bout de la chaîne de transformation.

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ça va, vous déposez donc un document de votre côté, monsieur Latulippe?

470 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Oui monsieur le Président.

475 Je voulais simplement rajouter que le suivi des stations est assuré par les municipalités. Nous, nous effectuons des contrôles périodiques, comme a mentionné monsieur Dumont, mais le suivi, c'est les municipalités qui doivent le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Elles le font et elles vous acheminent le résultat?

480 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Très bien.

490 Étant donné que les journaux ont mis la ville de Québec sur la sellette, à l'égard de certaines inquiétudes là-dessus, est-ce que, monsieur Côté, vous avez des remarques à faire sur ça?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

495 La remarque que je voudrais faire, c'est que dans le courant de l'après-midi ou du moins d'ici la fin de la journée, il y a un communiqué qui va être émis par la Ville de Québec pour rassurer les gens sur la qualité de son eau potable. Sans devancer la nouvelle, bien sûr on va indiquer la conformité avec les normes du Règlement sur l'eau potable. Ça va être fait par notre service des communications.

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

505 Monsieur Latulippe, informations sur Churchill Falls, on vous avait demandé l'applicabilité du Règlement d'évaluation et d'examen des impacts à d'éventuelles interventions à Churchill Falls.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

510 Voilà. Alors au moment où on se parle, monsieur le Président, il y a pas eu d'avis de projet, donc il y a pas de documents sur le détournement, il y a pas d'études à toutes fins pratiques, donc on n'a pas de commentaires spécifiques à donner sur ce projet pour le moment.

Éventuellement, ce serait évidemment soumis aux études d'impact.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait soumis, très bien.

520 Châteauguay, on vous avait demandé la liste des captages d'eaux souterraines à Châteauguay.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

525 Alors il y a deux (2) captages d'eaux souterraines à Châteauguay, l'un s'appelle Les Vergers Leahy, et l'autre est à Hinchinbrook, par contre, je n'ai pas le nom précis de la compagnie, on pourra vous donner cette information-là. On a que le nom de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Votre collègue Luc Proulx me fait un geste de la main.

PAR M. LUC PROULX:

535 Je voudrais préciser que c'est pas à Châteauguay même, l'intervenant nous avait demandé les captages qui étaient dans la région Châteauguay. C'est pas immédiatement à Châteauguay.

PAR LE PRÉSIDENT:

540 Très bien, O.K.

545 Épandage de sel sur les chemins, il y avait eu une question hier à l'égard du danger de contamination par le sel.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

550 Alors monsieur Michel Ouellet s'est informé auprès de nos collègues des Transports et il va vous donner la réponse.

PAR M. MICHEL OUELLET:

555 Bon, dans le cas où un citoyen constate la présence de sel dans son ouvrage de captage à usage domestique, la procédure à faire dans ce cas-là, c'est de rapporter, de faire une plainte auprès du ministère des Transports, le bureau régional.

560 Cette plainte-là est transmise au central où, à ce moment-là, il y a une enquête qui va être faite, c'est-à-dire que des gens vont aller sur place constater la nature du problème, pour vérifier si effectivement, la présence de chlorure est due à l'épandage des sels.

565 Et puis ce qu'on m'a informé, et ça, ça s'est fait à de nombreuses reprises dans le passé, c'est que lorsqu'on constate qu'effectivement, c'est l'épandage de sel qui est en cause, le ministère des Transports va prendre différentes mesures pour corriger le problème, au niveau peut-être de relocaliser l'ouvrage de captage ou par exemple relier à un réseau d'aqueduc lorsque c'est possible naturellement.

Mais il y a des mesures qui sont prises justement pour redonner la disponibilité en eau potable au citoyen qui est touché par le problème de contamination par les sels déglaçants.

570 Et puis au niveau des projets, lorsqu'ils font un projet de réfection de route, réparation, ces choses-là, à ce moment-là avant les travaux, il y a un inventaire de fait des différents usagers, échantillonnage de ces puits-là pour vérifier la qualité des eaux, pas simplement au niveau de la teneur en chlorure mais de différents paramètres qu'on peut retrouver naturellement présents dans l'eau souterraine.

575 Et puis cette évaluation-là permet également de prévoir les impacts possibles justement des pratiques. Et par la suite, il y a un suivi qui est fait sur ces puits-là, pour vérifier suite aux travaux et puis...

580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un petit commentaire là-dessus. Quand c'est un projet nouveau, ça me semble aller assez bien, puisque là il y a une vérification de l'état antérieur et ensuite un contrôle de l'état ultérieur.

585 C'est beaucoup plus compliqué quand on est dans la position de l'intervenant d'hier, où on parle d'une situation d'avant 1960 et où là, on a beaucoup de difficultés à trouver les termes de référence de la situation antérieure parce que là, il y a controverse et il y a pas moyen de faire la vérification.

590 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Bien disons, dans le cas où ce sont les chlorures qui sont en cause, disons qu'au Québec, il est possible d'avoir une eau souterraine qui naturellement présente une forte concentration en chlorure, mais ce sont quand même des régions où le problème est connu, du moins les risques sont connus.

Alors il y a quand même moyen, par une étude, de vérifier l'impact des pratiques d'épandage.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est plus compliqué pour le citoyen de faire valoir son point.

605 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

C'est sûr que c'est pas simple.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Correct.

Monsieur Latulippe, les lacs du Nord, on vous avait demandé quelque chose sur le niveau des lacs du Nord.

615

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, effectivement, monsieur le Président. Simplement pour vous souligner auparavant, pour Hinchinbrook, c'est une compagnie à numéro, alors je peux toujours donner le numéro, c'est pour ça qu'on n'avait pas le nom, je sais pas si c'est d'intérêt de vous donner le numéro.

620

PAR LE PRÉSIDENT:

Donnez toujours le numéro; s'ils s'identifient comme ça, on va au moins les identifier.

625

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà! Alors c'est le 2961-4179 Québec inc.

630

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que la nouvelle loi permet maintenant aux gens qui le veulent, à partir de ça, d'avoir le nom des administrateurs.

635

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà!

640

Alors pour ce qui est des données sur les changements de niveau sur les lacs du Grand-Nord, on a des données sur deux (2) lacs, le lac Abitibi ou le grand lac Abitibi, et le lac aux Phoques. Ces données-là, nous allons les déposer, je ne les ai pas au moment où on se parle, mais on va les déposer auprès de la Commission.

645

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est les deux (2) seules données que vous ayez?

650

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est les deux (2) seules qu'on a.

655

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que ce sont les deux (2) seuls lacs observés?

660 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Voilà.

660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

665 Informations sur la prise d'eau sur le lac Saint-Charles, les autres prises d'eau sur le lac Saint-Charles.

670 On avait évoqué hier que la ville de Québec y puisait de l'eau pour son usage et pour l'usage d'autres municipalités, mais on voulait savoir, est-ce qu'il y a d'autres gros capteurs d'eau sur la rivière Saint-Charles et le lac Saint-Charles.

675 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Sur le lac, non. Sur la rivière Saint-Charles, il y a un autre capteur d'eau qui est l'usine Daishowa, qui capte son eau à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, en bas des écluses qui sont situées à côté du Palais de justice.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est bien en aval du lac et de la prise d'eau de Québec?

685 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Ah oui, c'est presque dans le fleuve.

690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la seule?

695 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

La seule.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

700 Et les rejets de la Daishowa sont envoyés dans les égouts de la ville de Québec ou s'il y a un traitement et...

PAR M. JACQUES RIVARD:

705 Là, c'est plus compliqué. Je vais passer la parole à Michel, mais il y a une réponse qui peut être assez longue.

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

710 Enfin, c'est pas tellement long. Les eaux usées passent par deux (2) traitements, un traitement primaire et un traitement secondaire qui a été ajouté en 94, en fait, et pour finalement aboutir dans l'égout effectivement qui s'en va au milieu du fleuve par la suite, qui va rejoindre les eaux de la station pour s'en aller au fleuve.

715

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

720 Donc passent par une des deux (2) stations d'épuration, pardon, les deux (2) stations d'eaux de la CUQ?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

725 Ils utilisent le même émissaire, en fait; ils utilisent l'émissaire de la station.

725

PAR LE PRÉSIDENT:

730 C'est ça. Alors il y a un traitement primaire, un traitement secondaire à l'usine, et le rejet rejoint l'émissaire, non pas l'usine d'épuration mais l'émissaire de la ville de Québec vers le milieu du fleuve?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

735 C'est ça.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, ça va.

740 Captage d'eaux souterraines, on vous avait posé la question hier sur les captages d'eaux souterraines dans la région.

PAR M. JACQUES RIVARD:

745 Dans la région de Québec, on vous a dit hier qu'il y avait cinq (5) points de captage d'eaux souterraines, il y en a deux (2) qui sont situés à l'intérieur de la Communauté urbaine.

750 Le premier point de captage est à Val-Bélair, il a été installé dans les environs de 1975, il est opéré par une compagnie qui s'appelle Mont Bel-Air Eau De Source inc., et c'est embouteillé sur place.

755 L'autre point de captage situé sur le territoire de la Communauté urbaine est situé à Lac-Saint-Charles, il a été établi dans les années quatre-vingt et c'est la compagnie Les Sources Coulombe inc., qui embouteille son eau à Sainte-Foy, mais qui capte l'eau au lac Saint-Charles. Ça, c'est sur le territoire de la Communauté urbaine.

760 À l'extérieur du territoire de la Communauté urbaine mais dans la région de Québec, il y a trois (3) points de captage qui sont situés dans la MRC de la Jacques-Cartier. Les trois (3) points sont situés à Sainte-Brigitte-de-Laval, les trois (3) puits. Ils ont été établis dans les années quatre-vingt, et c'est opéré par Eau de Source Boischatel, qui embouteille aussi ses eaux à Sainte-Foy.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Alors merci de ces informations. On restera continuellement vigilant sur les documents demandés et sur les autres choses.

770

SYLVIE LAROSE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Alexandre Turgeon, s'il vous plaît!

775

Madame Sylvie Larose.

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

780

Bonjour. Je représente l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles, qui est un organisme sans but lucratif qui existe depuis le début des années quatre-vingt à Lac-Saint-Charles.

785

J'aurais une question à adresser aux experts qui sont présents. On aimerait savoir s'il existe un bilan sur les réserves d'eaux municipales qui permettent de déterminer si les prélèvements effectués respectent la capacité de support des écosystèmes pour le maintien de la biodiversité; quels sont les critères utilisés, s'il existe un bilan; et quelles sont les mesures appliquées pour assurer le maintien de la biodiversité dans de tels sites, tels lacs.

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, vous étiez pas ici hier soir?

795

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

Non, malheureusement.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Parce qu'il y a eu un bon nombre de questions sur ce sujet-là. Vous, vous parlez du lac Saint-Charles?

805

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

Oui, du lac Saint-Charles.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, il y a eu beaucoup de questions sur la partie en aval, dans la rivière Saint-Charles, les interventions de la Ville de Québec.

Donc on va revenir au lac Saint-Charles. Est-ce que vous avez un bilan du lac Saint-Charles, donc de ses apports d'eau et des prélèvements qui y sont effectués?

815 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je pense que c'est la Ville de Québec qui peut répondre à cette question.

820 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

À l'intérieur de la démarche qui a été faite par la firme Génivar pour connaître le débit écologique ou le débit minimal à préserver dans la rivière, il y a eu un inventaire qui a été fait des apports d'eau en ruissellement vers le lac Saint-Charles, ainsi qu'un état de la biodiversité actuelle à cet endroit-là, qui est présenté dans le rapport lui-même dont j'ai déposé le sommaire exécutif au BAPE, et vous pouvez aussi consulter l'étude détaillée.

825 **PAR Mme SYLVIE LAROSE:**

O.K. Plus spécifiquement, ma question, c'est à savoir si par rapport aux prélèvements, est-ce qu'il y a un plan pour maintenir la biodiversité et l'améliorer; est-ce qu'il y a des interventions concrètes qui sont prévues?

830 Et aussi, si l'usage qu'on fait, le prélèvement qu'on fait , si on connaît les impacts sur l'écosystème comme tel et non sur le réservoir, le lac, l'eau, la qualité de l'eau. Ça, on le sait, mais c'est l'ensemble, l'écosystème et les mesures qu'on veut prendre pour maintenir la biodiversité.

835 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Le plan d'action qui a été défini à la suite de cette étude-là est basé sur le fait qu'en termes d'hydraulique, lorsque l'hydraulique est forte ou moyenne, on peut maintenir le niveau du lac et sa condition tout en maintenant un équilibre biologique.

840 Les débits qui ont été aussi établis pour les conditions d'hydraulique faible, d'après les critères établis pour la survie de l'omble de fontaine, nous permettent, à partir d'un débit de zéro virgule six mètre cube-seconde ($0,6 \text{ m}^3/\text{s}$), de maintenir aussi cet équilibre. C'est du moins l'avis qu'on a dans le rapport de la firme Génivar.

845 En termes de prélèvement, des simulations ont été faites dans ce même rapport, pour regarder ce qui se serait passé dans les années antérieures si on avait maintenu les mêmes prélèvements tout en ajustant la gestion du débit d'eau pour voir si on pouvait maintenir le lac dans sa condition sans marge excessif. Et il a été démontré que, comme je vous mentionnais, qu'il est possible de maintenir le niveau du lac dans la condition actuelle.

850 Récemment, nous avons d'ailleurs vu au cours des trois (3) dernières années qu'en ajustant la gestion du débit dans la rivière Saint-Charles, on a pu d'une part maintenir des débits minimaux de zéro virgule trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), même si on vise un débit de zéro virgule neuf ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$).

860 Et dans les années qui vont venir, on va appliquer notre plan d'action, je peux vous nommer les trois-quatre (3-4) plus grandes actions qui sont reliées à ce plan.

865 Le premier, c'est de maintenir et de poursuivre nos travaux en ce qui a trait à la stabilisation des berges. On a vu par la passé que des berges ont été attaquées, et on est intervenu pour maintenir et stabiliser ces berges-là. On sait que la stabilité des berges a une influence significative pour maintenir le milieu en bonne santé.

870 On poursuit aussi nos travaux en vue de reconstituer la bande riveraine du lac Saint-Charles. On est intervenu à date sur les terrains municipaux où on procède à des plantations de végétaux pour redonner au lac, aux endroits où il l'a perdue, la bande riveraine qui va aussi nous aider à protéger son intégrité et entre autres permettre de profiter le mieux possible du ruissellement qui apparaît dans ce milieu-là, et qui va nous permettre justement de maintenir de l'eau en quantité suffisante, ce qui a pu être perdu un peu à cause d'une certaine artificialisation des surfaces.

875 On est en train de préparer un plan d'exploitation aussi du barrage du lac Saint-Charles, pour trouver une façon de gérer encore plus finement, si on veut, les débits disponibles, de façon à ne perdre que le minimal d'eau, si on veut, et aussi constituer la meilleure réserve possible pour à la fois protéger le lac et aussi fournir suffisamment d'eau à la rivière.

880 Ce sont les éléments principaux de notre plan, actuellement.

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

885 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 Vous avez une étude de Génivar, est-ce que vous avez en plus de ça un bilan constitué?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Le bilan est dans l'étude elle-même.

895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, ça va.

Madame!

900 **PAR Mme SYLVIE LAROSE:**

Je ferais remarquer que c'est très sommaire comme bilan, au niveau écologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Vous avez pris connaissance de l'étude, oui?

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

910

Oui. Je peux pas dire que je l'ai lue en détail, mais il me semble que c'est plus une étude hydraulique, c'est fait d'ailleurs par des ingénieurs, je crois. Corrigez-moi, là, si j'ai tort.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Vous vous adressez à moi, s'il vous plaît. C'est fait par une firme d'ingénieurs, oui.

Est-ce qu'à votre connaissance, monsieur Côté, des biologistes ont collaboré à l'étude?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

920

Je crois que oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

925

Monsieur Côté, ce dont vous venez de nous parler, avez-vous bien dit qu'il s'agissait d'un plan d'action? Est-ce que présentement, il y a ce contrôle que vous souhaitez et qui est souhaitable, du niveau du lac?

930

Est-ce que jusqu'à présent, vous atteignez ce que vous voyez comme idéal, ou si c'est nettement un plan d'action, ce que vous venez de nous dire?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

935

Actuellement, c'est un plan d'action. Le service des travaux publics est en train de préparer la méthodologie, si on veut, pour optimiser le débit à la sortie du lac Saint-Charles en fonction du débit minimal à maintenir, mais aussi en fonction de la demande à l'usine de traitement d'eau.

940

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

945

Et à votre connaissance, est-ce que présentement, en période d'étiage et aussi qui correspond à une période de grande demande, est-ce qu'il y a présentement des problèmes pour les écosystèmes?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

950 Je crois qu'actuellement, comme je vous mentionnais tout à l'heure, on a pu maintenir, au cours des trois (3) dernières années, un débit minimal de zéro virgule trois ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$). C'est en deçà malheureusement du débit de zéro virgule six ($0,6 \text{ m}^3/\text{s}$) qu'on veut maintenir dorénavant. Mais on pose les gestes dans le but d'y arriver et de maintenir le zéro virgule neuf ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$).

955 Donc à ce moment-là, en fonction des critères établis dans l'étude, on aura la solution optimale.

PAR LE PRÉSIDENT:

960 Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

965 Est-ce que le ministère de l'Environnement ou le ministère des Affaires municipales, un ou l'autre ou les deux (2), sont impliqués dans ce genre d'établissement de plan, dans la fixation d'un débit écologique; est-ce que vous êtes partie au dossier?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

970 Oui. Je vais demander à monsieur Serge Hébert de nous donner ces informations.

PAR M. SERGE HÉBERT:

975 Au niveau du débit écologique, le ministère ne s'est pas prononcé sur ce débit-là, c'est une étude toute récente.

980 Maintenant, au niveau de la biodiversité du lac Saint-Charles, le ministère de l'Environnement, en fait il y a deux (2) experts du ministère de l'Environnement qui siègent comme experts à un comité aviseur qui conseille cet organisme, dans le fond, dans ses actions à entreprendre pour assurer une biodiversité dans le lac Saint-Charles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

985 Et est-ce que les experts ont en main un guide de pratiques, ou des orientations, ou une politique interne, ou c'est leur science personnelle qui est mise à contribution?

PAR M. SERGE HÉBERT:

990 C'est un processus qui en est à ses débuts, et c'est la science personnelle des intervenants qui est mise à contribution.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Pouvez-vous m'informer de qui fait partie de ce comité aviseur?

PAR M. SERGE HÉBERT:

1000

Du ministère de l'Environnement, il y a moi-même; et puis du secteur faune, il y a monsieur Stan George, de la Direction régionale de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Mais vous êtes un comité aviseur à qui, à la Ville de Québec?

PAR M. SERGE HÉBERT:

1010

À l'APEL.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015

L'Association pour la protection de l'environnement du lac?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Vous êtes membre de cette association-là?

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

1025

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Faites-vous partie aussi du comité aviseur?

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

1035

Oui, j'ai été à la première, la seule réunion à date. On a un seul compte rendu des avis qu'on a demandés aux gens du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Donc actuellement, la population ou l'Association pour la protection est impliquée dans l'élaboration des critères...

1040

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

On est dans les tout débuts.

1045

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes dans les tout débuts. Et j'imagine que vous souhaitez que ça continue?

1050

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

C'est ce qu'on souhaite.

1055

Mais je veux souligner par contre que la Ville de Québec est un acteur majeur dans la problématique, et c'est non seulement le MEF qui doit participer à nos démarches, mais la Ville de Québec est directement concernée.

1060

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, ce que j'ai compris du débat, c'est qu'il y a une espèce de pondération d'enjeux et d'exigences, votre lac est à la fois un lac que vous devez aimer, qui doit être beau, et qui sert aussi de réservoir, la Ville y fait des ponctions pour l'eau potable, la Ville assure un débit réservé pour le reste de la rivière pour maintenir un certain nombre d'autres interventions, et pour protéger le lac, la Ville nous dit, on fait de la stabilisation des rives, on fait de la plantation, on fait une meilleure gestion du barrage pour éviter les pertes et des choses, et on essaie d'élaborer un plan d'action.

1065

Et en plus, si j'ai bien compris, il y a aussi un comité aviseur auquel est associé le ministère de l'Environnement et votre association.

1070

Est-ce qu'il y a d'autres informations que vous voudriez ou d'autres points que vous voulez soulever à cet égard?

1075

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

Non. Nous, ce qu'on voulait savoir, s'il existait vraiment d'autres lacs pour lesquels - s'il y a comme des critères qui sont établis par rapport aux lacs de barrage, des critères minimaux pour le maintien de la biodiversité. Donc c'était non seulement pour le lac Saint-Charles mais s'il y a des données existantes.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., on va aller vérifier ça, parce qu'ils ont des programmes, au ministère de l'Environnement.

1085 Monsieur Latulippe, madame soulève le point, voici un lac qui est un lac de barrage qui sert en même temps de réservoir, est-ce qu'il y a, dans vos programmes, est-ce qu'il y a des guides ou est-ce qu'il existe une instrumentation qui permet aux gens de s'orienter?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1090 Outre le guide des bonnes pratiques au niveau de la politique de protection des rives, du littoral qu'on a déposé hier je pense, pour le moment, à notre connaissance, il y en a pas.

1095 Ça veut pas dire que ça existe pas, je vais faire une vérification pour m'assurer que je ne dis pas quelque chose qui existe véritablement au ministère.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1100 Mais, madame Larose, est-ce que vous croyez que le processus dans lequel vous êtes engagée avec la Ville et avec des représentants, des experts du ministère, est-ce que vous trouvez ça satisfaisant et fiable comme processus?

PAR Mme SYLVIE LAROSE:

1105 Je trouve que c'est une bonne amorce, mais je pense que je vais chanter la chanson de tous les organismes à but non lucratif, c'est qu'il y a un manque de support économique en quelque part, dans le sens qu'on est toujours à courir des sous; ça, c'est pas du nouveau.

1110 Mais il y a aussi tout l'aspect, quand vous dites, est-ce que c'est satisfaisant, on va embarquer dans la question de gestion par bassin versant, parce que si on veut assurer le maintien de la biodiversité au lac Saint-Charles, il y a aussi les municipalités qui sont en amont, on est au cœur du bassin versant de la rivière Saint-Charles, le lac Saint-Charles, donc il y a plusieurs autres intervenants qui ont des actions dans leur municipalité, que ce soit du déboisement, du développement domiciliaire, qui va faire en sorte que les sols vont s'éroder, le réchauffement du plan d'eau.

1120 Et puis je vous ferai remarquer, il y a une étude qui a été faite récemment sur le lac Saint-Charles, et puis on constate que le réchauffement de l'eau, c'est un problème, et ce qui assure le maintien du stade d'eutrophisation, on est en stade d'eutrophisation mais non avancé, le lac est mésotrophe actuellement, mais pour maintenir ça, ce qui aide le lac, c'est qu'il y a un taux de renouvellement qui est très efficace, sauf que l'eau est très chaude et elle glisse sur le dessus du lac.

1125 Donc les interventions non seulement de la Ville de Québec sont importantes, mais c'est d'essayer de regrouper autour d'une table tous les intervenants, et c'est là le défi. C'est sûr qu'on a une bonne amorce, on a des bons partenaires déjà, mais il va falloir s'allier d'autre gens qui, à

mon avis, vont influencer ce qui se passe au lac et ce qui se passe en bas, dans la Ville de Québec.

1130 Les gens veulent faire plus que regarder l'eau couler, je crois que les gens aimeraient ça l'utiliser à nouveau, cette rivière-là, et puis il faut que ça commence d'en haut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 O.K., merci.

ALEXANDRE TURGEON

1140

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Alexandre Turgeon, s'il vous plaît.

1145

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Bonjour. Alors je représente le Conseil régional de l'environnement, alors on a quelques questions.

1150

Alors je vais d'abord éliminer la question qui est pas directement d'intérêt régional mais peut-être plus d'intérêt national, on aimerait savoir si c'est possible pour le ministère de l'Environnement de déposer le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines qui touche tous les usages, tous les types d'usages d'eaux souterraines.

1155

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Comme je vous l'ai déjà fait savoir, monsieur le Président, nous avons déposé les projets de politiques des eaux souterraines 96 et le dernier projet 98.

1160

Quant au règlement lui-même, comme c'est un règlement qui a pas reçu l'aval du Conseil des ministres, je n'ai aucun mandat pour déposer ce type de document.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1165

Mais, monsieur Latulippe, est-ce que c'est un document qui existe?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Évidemment que c'est un projet de règlement, donc il est en termes d'écriture.

1170

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Quel est son statut actuellement, est-ce que c'est un document de travail interne?

1175

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est un document qui a été soumis aux différentes instances centrales. Maintenant, il a pas reçu l'aval du Conseil des ministres, donc il demeure un document proposé.

1180

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord. Au central, vous voulez dire qu'il est rendu au Bureau des règlements?

1185

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je ne sais pas si c'est au Bureau des règlements, vous savez qu'il y a plusieurs secrétariats, alors je ne sais pas dans lequel il se trouve, mais il est en discussion donc.

1190

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc il est dans le processus du Conseil exécutif, il a quitté le ministère?

1195

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà, c'est ça.

1200

Je vais faire une vérification pour pas confondre avec le règlement sur l'eau potable qui, lui, est effectivement rendu là.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, on va bien se comprendre sur les procédures suivies, pour que ce soit relativement clair.

1210

Un règlement, quand il chemine dans la machine, il est à différents niveaux du ministère. Quand le ministère a terminé son travail, il s'en va au Conseil exécutif pour examen, avant d'être présenté au Conseil des ministres?

1215

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà. Et au moment où il est soumis aux collègues du ministère de l'Environnement ou de quelque ministre que ce soit, c'est toujours le même processus, il y a un mémoire au Conseil des ministres et ce mémoire-là et le projet comme tel est examiné par les différentes instances. On parle du Secrétariat à la déréglementation, on parle, ça peut être les analystes du Conseil du Trésor, dépendant du type de règlement, etc.

1220

Et il subit un questionnement de la part des organismes centraux. Il peut revenir dans un ministère pour discussion et finalement être soumis à l'ensemble du Conseil des ministres pour décision.

1225

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Entendons-nous! Le règlement sur l'eau potable, il a donc quitté le ministère, il est au Conseil exécutif et lui, il est pas communicable?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1235 Voilà, il est en discussion auprès du Conseil exécutif, dans ce type de secrétariat là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 L'autre règlement sur les eaux souterraines, il est encore en discussion à l'intérieur du ministère?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Il n'est pas acheminé, à tout le moins, au Conseil des ministres.

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1250 Et est-ce qu'il y a des points, dans ce règlement, que vous appliquez actuellement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1255 On va vous donner quelques éléments, mais vous comprendrez, monsieur le Président, qu'il est assez délicat de donner l'essence même d'un règlement qui n'a pas reçu l'aval du Conseil des ministres, et vous constaterez dans les projets d'eaux souterraines qu'il y a des impacts notables sur d'autres intervenants.

1260 Je vous donne l'exemple suivant, et je vais laisser mon collègue Michel Ouellet donner plus d'explications, mais actuellement, le règlement sur le captage des eaux souterraines ne vise que les embouteilleurs, à titre d'exemple, l'assujettissement à l'obligation d'avoir un certificat d'autorisation.

1265 Alors un éventuel règlement, et c'est le questionnement - il faut comprendre que dans le document de consultation, on se questionne sur cet élément-là, est-ce qu'il y a lieu, et j'ai lu particulièrement le questionnement à cet effet, au niveau des eaux souterraines, est-ce qu'il y a lieu d'assujettir d'autres groupes.

1270 Et donc dans cette optique, par exemple à la page 17:

"Serait-il opportun que tous les captages d'eau souterraine, peu importe leur importance et leur finalité, fassent l'objet d'une autorisation a priori afin d'en mesurer la conséquence sur la ressource? Dans la mesure où le contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir, qu'arriverait-il des captages déjà en exploitation et non autorisés."

1275 Alors c'est un questionnement, à l'heure actuelle.

Si vous me demandiez, est-ce que le projet, l'avant-projet de règlement discute de ces éléments-là, c'est un document de travail qui n'est pas avalisé par le Conseil des ministres, et la question est soumise très spécifiquement à la consultation que vous dirigez.

1280 Alors dans cette optique-là, il est difficile de vous donner l'essence même. C'est pas une décision, à l'heure actuelle, ce document-là, c'est un document de travail.

1285 Toutefois, nous avons déposé auprès de la Commission les derniers projets qui faisaient état des réflexions que nous avions au ministère sur les eaux souterraines.

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

1290 Est-ce que vous êtes en train de nous dire que vous allez attendre la fin de nos travaux pour aller plus avant dans ce projet de règlement sur le captage des eaux souterraines?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1295 Absolument pas, parce que la décision ne relève certainement pas de moi. Je ne peux absolument pas vous dire si le ministère, voire même le gouvernement, va adopter tel ou tel règlement, et dans quel échéancier.

1300 Je vous réfère par exemple au règlement sur l'eau potable, qui a fait également l'objet, voici environ un an, de commentaires et d'explications, je dirais, du ministre de l'Environnement, lors d'un congrès de Réseau Environnement, et l'essence même du règlement sur l'eau potable est connue.

1305 Toutefois, quand sera-t-il adopté, c'est une question à laquelle je ne puis absolument pas répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Je comprends ça. Maintenant, je vais vous expliquer mon malaise et mon point de vue!

1315 Moi, j'ai pour mandat de faire discuter des choses qui sont importantes, et une des choses qui est âprement discutée, c'est la question des eaux souterraines et de tous les utilisateurs possibles.

Je vois bien qu'il y a, dans le projet de règlement que vous êtes en train de transiter, d'élaborer, qu'il y a des enjeux qui concernent directement l'audience que je préside.

1320 Vous avez évoqué, la première journée, que des informations relatives à ça avaient été données ou seraient données dans une conférence du ministère, Americana. Donc votre ministère réfléchit, élaborer des choses, etc.

1325 Et je comprends bien les réserves du Conseil exécutif; une chose qui est rendue au Conseil exécutif, ça appartient au Conseil exécutif, donc je vous demande pas le dépôt du Règlement sur l'eau potable. Mais je vais vous demander le dépôt de l'état actuel du règlement des eaux souterraines.

1330 Si vous avez une objection, vous me soumettrez l'objection et il y a une procédure qui fera qu'on examinera si, oui ou non, la confidentialité la couvre.

1335 Donc, je vous demande de me transmettre l'état actuel de ce règlement-là. Je vais pour l'instant l'accueillir d'une manière confidentielle, et nous mettrons en place la procédure de vérification pour savoir si cela doit rester confidentiel ou non, et si ça doit, bien, il restera là, si au contraire il transite, il sera le témoin d'un niveau de réflexion, en sachant bien sûr que ça pourra changer, parce qu'un projet de règlement, je le sais pour y avoir collaboré autrefois, des fois ça vire de bord, ça change, ça se transforme.

Mais il y a là des enjeux qui sont quand même très importants.

1340 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je pense que votre demande reflète une grande sagesse à laquelle je souscris.

1345 J'aimerais simplement que vous précisiez, vous demandez à ce qu'on vous donne l'état du règlement sur les eaux souterraines...

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Vous allez me donner le règlement des eaux souterraines dans l'état où il est actuellement.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est différent de l'état de situation sur les eaux souterraines.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui, je veux pas l'état de situation sur les eaux souterraines, vous l'avez déjà promis, ça.

1360 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Vous voulez avoir le projet de règlement qui est en rédaction?

1365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça.

1370 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

D'accord. Je prends note de votre demande.

1375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1380 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Là-dessus, monsieur Latulippe, on sait que par exemple dans le domaine des matières résiduelles, un projet de règlement a servi, et je pense encore longtemps, comme orientation normative utilisée, et reconnue, et acceptée un peu.

1385 Est-ce que c'est le cas actuellement pour le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines, ou c'est vraiment un vrai projet de règlement qui a pas d'incidences externes?

1390 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Un vrai projet de règlement, la question est assez particulière. Je pense que vous savez de quoi vous parlez.

1395 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Non, mais vous comprenez la référence.

C'est que sur les matières résiduelles, le ministère a longtemps utilisé un projet de règlement comme référentiel et même, il y a des études d'impact qui ont été faites en fonction de cette référence.

1400 Est-ce que c'est la même chose qui se passe actuellement pour le projet de règlement dont nous parlons?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1405 Je dirais pas vraiment, parce que quand on parle de l'assujettissement des autres secteurs par exemple, sur une réflexion qui pourrait se faire par rapport à un projet de règlement sur les eaux souterraines, il en est pas question au moment où on se parle. Donc, c'est une réglementation qui fait partie du corpus législatif du ministère, c'est une implication stricte.

1410 L'orientation qui peut sous-tendre cette approche-là, bon, dans le cas des matières résiduelles, je sais qu'il y a certaines orientations par rapport à un projet de règlement qui avait cours, mais dans le cas des eaux souterraines, à ma connaissance, ce n'est pas le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Je vous signalerai qu'hier, quand on en a discuté, à propos des captages pour de l'eau embouteillée, on m'a répondu, c'est l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1420 Quand j'ai posé la question de captage pour des piscicultures, on m'a répondu, c'est sur 22, c'est donc soumis à une autorisation du sous-ministre, et dans certains cas, on demande telle chose, telle chose, telle chose. Et je soupçonne qu'il y ait là des normes qui sont en train d'être élaborées dans le futur règlement des eaux souterraines.

Est-ce que mon soupçon est fondé? Et tout ça pour la protection de l'environnement, c'est positif, c'est pas négatif, là, c'est pas du tout...

1425 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1430 Écoutez, finalement, la question, est-ce que sous la manche, on applique le règlement sur les eaux souterraines sans qu'il soit adopté par le Conseil des ministres, c'est un peu ça votre question, moi je pense que ce ne sont pas des normes.

Lorsqu'on prend en considération en vertu de l'article 22 une demande de certificat d'autorisation, et mon collègue de la région pourrait en élaborer plus longuement, on prend en considération toutes les facettes.

1435 Est-ce que les orientations qui ont amené le ministère à produire un projet d'eaux souterraines, écoutez, c'est aller très loin, puisque le projet n'est pas adopté, il y a des éléments dans ça qui pourraient être d'application normative et coercitive, donc ça ne peut pas avoir cours; ça pourrait être contestable à la limite par l'individu auquel on demande un certificat d'autorisation.

1440 Mais la réflexion est évidemment d'amener le ministère à réfléchir ou à proposer une modification à la réglementation actuelle, donc le courant de pensée peut teinter un certificat d'autorisation, mais pas plus.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., merci.

Ça va, monsieur Turgeon?

1450 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

1455 Simplement pour votre information, monsieur le Président, hier, dans la présentation du ministère, on nous parlait des consultations précédentes qui avaient été tenues, on nous a évoqué notamment la consultation dans le cadre de la Commission parlementaire du moratoire sur le captage des eaux souterraines.

1460 Dans le cadre de la Commission parlementaire, quand on voit les transcriptions, les débats qui ont eu cours, à peu près tous les intervenants ont demandé, en lieu et place du moratoire, d'adopter le règlement pour lequel la plupart de ces gens-là, qui étaient invités à la Commission parlementaire, disaient déjà avoir été consultés de façon ad hoc, que ce soit des gens de Réseau Environnement, de l'UPA ou de l'industrie.

1465 Donc, on comprend qu'au-delà des processus légaux entre le ministère, l'Exécutif, il y a des consultations qui se font de façon ad hoc avec des partenaires. Et nous, notre préoccupation, c'est de savoir, est-ce qu'effectivement ce règlement-là, ce serait pas un pis-aller, actuellement, en attendant les résultats de la présente Commission.

1470 Et est-ce que ce serait pas plus facile pour l'ensemble des intervenants à travers le Québec de proposer des améliorations, des bonifications sur un projet de règlement qu'ils connaîtraient? Et c'est donc la raison pour laquelle on souhaiterait qu'il soit déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Vous savez évidemment que la Loi de la qualité de l'environnement est ainsi faite que si le règlement était adopté par le Conseil des ministres, il y aurait automatiquement une prépublication, il y aurait le lieu d'une discussion.

1480

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Mais nous, l'information qu'on avait eue, c'est qu'il était prêt pour prépublication.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

On va voir. Nous l'avons demandé, et nous pourrons voir ensuite s'il pourrait être rendu public. Ça va?

1490

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Oui, merci.

1495 Mon autre question, on sait qu'il y a quelques semaines, lors du discours inaugural, le Premier ministre a annoncé au niveau de l'environnement, on procéderait enfin à une grande réforme, une grande révision du régime environnemental québécois, donc la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

1500 Le Premier ministre disait l'insatisfaction, la mollesse que les groupes environnementaux lui trouvaient, et la lourdeur administrative que les industriels et autres partenaires économiques lui trouvaient.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Qui disait ça?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1510 Le Premier ministre, dans son discours inaugural. Donc c'est le premier mandat qui est confié au ministère de l'Environnement au cours des prochaines années, alors il y a là une opportunité intéressante.

1515 Alors ma question, qui s'adresse notamment à la Direction régionale, et peut-être à d'autres intervenants au niveau municipalité, à savoir des projets qui leur sont soumis depuis quelques années, qui sont presque toujours soumis en vertu de 22, est-ce que le ministère, est-ce que la Direction régionale ou d'autres partenaires se sentent bien équipés pour réagir face à ces projets-là?

1520 Et je pense que c'est assez important que les directions régionales, pas juste dans notre région mais à travers le Québec, le soulignent, les difficultés, les contraintes qu'ils ont, étant donné qu'on va entrer au cours des prochains mois dans un processus de révision de la Loi sur la qualité de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 On appelle ça la question à soixante-quatre mille dollars (64 000 \$)!

PAR M. JACQUES RIVARD:

1530 Nous allons tenter une réponse de soixante-quatre dollars (64 \$)!
Évidemment, dans le discours du Premier ministre, le libellé dont il a parlé lui avait été suggéré par le ministre de l'Environnement, parce que le ministre de l'Environnement nous avait dit, nous autres, à l'intérieur du ministère, lorsqu'il a été renommé ministre de l'Environnement, qu'il avait réfléchi en décembre, avec son cabinet ainsi qu'avec les sous-ministres en titre et sous-ministres adjoints chez nous, sur une prospective potentielle de révision du régime environnemental, suite à vingt (20) ans d'application, dans un cadre légal qui est la LQE.

1540 Cette réflexion-là débute, dans l'esprit du ministre, et il va mettre en place une structure ministérielle interne pour démarrer la réflexion sur la révision d'un régime qui est notre régime environnemental. Mais pour le moment, il est rendu là.

J'en ai entendu parler il y a trois (3) semaines, et il nous a répété pas plus que ce que je viens de vous dire là. On n'est pas rendu plus loin que ça au ministère.

1545 On a une nouvelle sous-ministre en titre qui rentre au début d'avril, le ministre a décidé d'attendre l'entrée en fonction de cette ministre en titre pour mettre en place, dans la structure du ministère, une coquille qui pourrait recevoir une équipe de réflexion et définir un modus vivendi pour faire en sorte qu'on aille chercher, à l'intérieur du ministère et à l'extérieur du ministère, de l'information qui pourrait le guider dans la réflexion qui s'amorce prochainement.

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rivard, vous évoquez vingt (20) ans; vingt (20) ans, ça, c'est le ministère de l'Environnement. La Loi de la qualité de l'environnement remonte en 72.

1555 Alors qu'est-ce qu'on vise, on vise la réforme du ministère ou la réforme de la LQE?

PAR M. JACQUES RIVARD:

1560 Il parle du régime, le ministre a parlé d'une révision du régime, et la LQE étant partie de ce régime-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Très bien.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1570 Monsieur Beauchamp, si je peux reformuler ma question, je souhaite pas connaître les intentions de la tête du ministère, mais que les directions régionales puissent, au cours de l'audience, soulever des cas où ils avaient pas le choix face à un promoteur à émettre un certificat d'autorisation en vertu de 22, parce que la réglementation leur permettait pas de faire autre chose, même s'ils voyaient qu'il y avait des potentiels problèmes. Et donc, je pense que les cas problèmes à soulever, c'est au niveau de la base que ça doit sortir.

1575 Je donnerais un parallèle qui est pas par rapport à l'eau. Actuellement, Alcan a un projet d'usine à Beauport, et ce qui est assez paradoxal, c'est que ça va être probablement soumis en vertu de l'article 32, donc une étude d'impact environnementale, à cause de la production d'énergie, la valorisation énergétique qu'on veut y faire, mais si on enlève le bonbon, qui est le plus sur le plan environnemental, qui est la valorisation énergétique, ce projet-là n'est pas soumis à l'article.

1580 Donc c'est le type de problème qu'on a déjà avec la loi, et que j'aurais aimé que la Direction régionale puisse nous dire.

1585 Par exemple, quand Degussa a été soumis à la Direction régionale, est-ce que l'article - qui est un projet qui nécessitait une forte utilisation d'eau - je sais pas si ce cas-là a été soulevé

1590 hier, est-ce que le ministère se sentait bien outillé, en vertu des outils à sa disposition, pour intervenir; est-ce que le captage des eaux, connaissant le faible débit que connaît la rivière Saint-Charles en été, est-ce que ce projet-là avait des impacts négatifs, et est-ce que malgré ces impacts-là, est-ce que la Direction régionale était capable de réagir.

C'est ce type d'exemple là que j'aurais aimé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Bon, je peux essayer d'obtenir quelque chose, mais vous comprenez bien qu'a priori, il devient très périlleux de demander à un fonctionnaire, dis-nous donc ce qui te permet pas de faire ta job correctement.

1600 S'ils veulent le faire, on va vérifier, mais ce serait plus facile si vous aviez un exemple ou deux (2), un cas type ou deux (2).

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1605 J'ai donné l'exemple de Degussa. Est-ce que la Direction régionale se sentait bien outillée pour intervenir dans le cadre de ce projet-là.

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un projet Degussa, vous dites?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1615 Une usine de peroxyde, qui a pas vu le jour.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1620 Ce projet-là a été retiré par le promoteur, si je me souviens bien?

PAR M. JACQUES RIVARD:

1625 Retiré ou suspendu, là.
Monsieur le Président, de façon très concrète, lorsqu'une initiative comme le projet de l'Alcan ou le projet de Degussa commence à pointer à l'horizon, il est évident que le promoteur ou les promoteurs entrent en contact avec la Direction régionale.

1630 Les spécialistes, les professionnels de l'équipe de Michel ou des autres employés de notre Direction régionale, on est en contact continual, avant que le projet soit déposé

officiellement. On travaille avec eux autres en préliminaire, avec leurs consultants, et il y a pas de réflexions ou d'analyses de faites autrement que pour guider la préparation d'un projet, orienter un peu la réflexion qui se prépare.

1635

Comme pour l'Alcan, on a travaillé énormément avec le promoteur avant qu'il décide d'acquérir et d'opérer, pour faire en sorte que l'acquisition et les modes d'opération de cette usine-là, Cimenterie Saint-Laurent, se fassent dans un contexte qui respecte l'environnement autant humain que l'environnement physique.

1640

Alors on a une façon de travailler en amont des projets, à la Direction régionale de Québec non seulement, dans toutes les autres directions régionales j'en suis convaincu, et on n'est pas là dans un aspect réglementaire d'application, on n'est pas là à contrôler de façon très mécanique l'application réglementaire, mais on est en travail de réflexion avec les promoteurs.

1645

Il est arrivé, pour Degussa, le promoteur a décidé de retirer, a arrêté ou cessé sa démarche avec nous autres; ça veut pas dire que le projet est terminé à vie, vous savez comment est-ce que c'est.

1650

Mais pour l'Alcan, quant à son projet, bien, il est en marche. Il est après consulter la population sur la mise en place de son projet.

1655

Et puis vous avez très bien saisi qu'il nous est difficile de dire qu'on ne peut pas faire notre travail à cause de certains aspects de notre cadre réglementaire ou légal. On marche avec les balises qu'on a actuellement, mais on est en mesure de faire une appréciation de ces balises-là, de transmettre nos commentaires et nos réflexions à ceux qui font les normes, et eux autres sont alimentés par l'ensemble des régions de la province de Québec, et quand ils révisent les normes, ils le font à l'aide des contacts qu'on leur a faits.

1660

Et je pense que de plus en plus, cette synergie centrale-régionale, en termes de normalisation pour l'ensemble de la province, au niveau des normes, prend de plus en plus forme au ministère.

1665

C'est peut-être pas satisfaisant comme réponse, mais c'est celle que je peux vous donner.

1670

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Il faut ajouter aussi que la vigilance des milieux environnementaux et les CRE est importante et doit enrichir justement ceux qui fabriquent les normes!

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va? Merci.

1675

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

J'avais d'autres questions, est-ce que je peux me réinscrire?

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Vous rappliquerez, s'il vous plaît.

1685

MAURICE MASSE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Maurice Masse!

1690

PAR M. MAURICE MASSE:

J'aurais deux (2) questions à vous poser.

1695

La première, c'est que depuis 1978, le programme d'assainissement des eaux, le Québec a dépensé pratiquement sept milliards de dollars (7 MM \$), il a traité quatre-vingt-douze pour cent (92%) des rejets municipaux, de l'ordre, c'est ce qui est dans le document, et on me dit que c'est même rendu à quatre-vingt-dix-huit (98%), en tout cas peu importe.

1700

La question que je me pose, et ça fait longtemps que je me la pose, comment on va assurer la pérennité de ces équipements-là? Quand on investit des sommes aussi importantes, on doit s'assurer qu'elles vont donner un excellent rendement et qu'on va les raffiner en cours de route, qu'on n'ira pas s'asseoir sur nos lauriers parce qu'on a réussi une étape.

1705

Moi, je me souviens du début des années soixante où il y a eu des essais dans l'assainissement, et ça a été - c'est sûr qu'il faut prendre le temps pour se former, là on a passé ces étapes-là.

1710

Je voudrais savoir comment on va faire pour conserver ça et le bonifier, tant au point de vue industrie, tant au point de vue des rejets, la qualité de nos cours d'eau, parce qu'on sait qu'on fonctionne par bassin versant, et on veut avoir des qualités, on a des objectifs d'usage.

1715

J'aimerais savoir, à la base même, ça nous prend des équipements, on pourra pas empêcher le monde de vivre demain, donc il faut que ces équipements-là fonctionnent, fonctionnent bien, nous donnent des bons résultats et toujours des meilleurs résultats.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe.

1720

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Mon collègue des Affaires municipales pourra certainement donner des bons éléments d'information.

1725

PAR M. YVAN DUMONT:

1730 Là-dessus, ce qu'on peut mentionner, monsieur le Président, c'est que d'une part il y a déjà en place un programme de suivi qui permet d'avoir une certaine vérification de la performance des équipements en place.

1735 Maintenant, au-delà de ce programme de suivi là, c'est sûr que les investissements qui ont été consacrés à l'assainissement des eaux, donc en majorité des fonds publics du gouvernement et des municipalités, sont très importants, et c'est un des plus vastes programmes entrepris par le gouvernement, en termes d'infrastructures.

1740 Le souci de monsieur Masse est partagé évidemment par le ministère, et à l'été 98, le ministère a déjà réalisé une enquête auprès de près de soixante-dix (70) municipalités, pour vérifier l'état des équipements, le fonctionnement des équipements et l'opération de ces équipements-là, et je peux vous annoncer aujourd'hui que le ministère a pris la décision de mettre en place un programme de pérennité des équipements.

1745 Et par ce programme-là, le ministère veut s'assurer de l'état des équipements, du fonctionnement de ces équipements-là et de la performance des équipements.

1750 Ce programme-là, comme je vous le mentionne, vient d'être décidé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, il est en élaboration, et le ministère a l'intention de le mettre en oeuvre rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Votre programme de suivi, il existe depuis un certain temps?

PAR M. YVAN DUMONT:

1760 Ce programme de suivi existe en fait depuis les tout débuts des programmes d'assainissement, c'est-à-dire en 78, et il est appliqué en vertu des ententes de financement entre le gouvernement et les municipalités.

1765 C'est un programme qui concerne plus particulièrement la performance des équipements, c'est-à-dire la qualité des rejets de ces équipements-là, donc les rendements épuratoires des équipements.

1770 Ce que je vous ai mentionné, c'est qu'au-delà de cela, le ministère a donc un souci de s'assurer de l'état des équipements, de l'opération et du fonctionnement de ces équipements-là, donc d'assurer que l'intégrité de ces équipements-là va être maintenue dans le temps, et que le ministère va mettre un programme, en place un programme qui va être élargi en termes de vérification pour s'assurer donc de la pérennité des équipements.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que du côté de, appelons ça, j'hésite entre fiscalité et financement, est-ce que vous demandez aux municipalités de faire des réserves?

1775

On parle là de très gros investissements, vérifions des choses, des équipements sont prévus pour une durée de combien, c'est fait pour vingt-cinq (25) ans, quarante (40) ans, cinquante (50) ans, une usine d'épuration?

1780

PAR M. YVAN DUMONT:

En fait, quand on parle d'un cas comme une usine d'épuration, il y a des équipements mécaniques qui, eux, ont une durée de vie plus limitée, de l'ordre de quinze (15) à vingt (20) ans, et il y a des structures civiles, comme des bassins, qui eux ont une durée de vie qui est beaucoup plus longue, qu'on peut estimer à l'ordre de quarante (40) ans.

1785

Donc quand même, c'est des équipements qui actuellement sont relativement jeunes, donc qui ont une durée de vie encore assez longue devant eux, et le souci du ministère, c'est de s'assurer que les municipalités vont maintenir ces équipements-là en bon état, donc vont assurer l'entretien de ces équipements-là.

1790

C'est sûr que, en tout cas pour l'instant, on n'envisage pas d'investissements majeurs au niveau des équipements d'assainissement des eaux.

1795

Par ailleurs, le gouvernement, le ministère a quand même certains programmes d'aide financière aux municipalités, auxquels les municipalités peuvent faire appel pour éventuellement apporter des correctifs ou des modifications à leurs équipements.

1800

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais quand le programme d'assainissement a été mis en oeuvre, il a été subventionné entre soixante (60%) et quatre-vingt-dix pour cent (90%), si ma mémoire est bonne, par le gouvernement.

1805

Est-ce que vous obligez les municipalités à prévoir, et donc à mettre de l'argent de côté pour la réfection des équipements? Vous savez déjà que dans vingt (20) ans, tels, tels, tels équipements seront périmés; que dans quarante (40) ans, tels autres équipements seront périmés.

1810

Où est-ce que les municipalités s'attendent encore, dans quinze (15) ans, à un autre programme provincial qui va les subventionner?

1815

Comment est-ce que ça est prévu, le remplacement des équipements; est-ce que vous obligez les municipalités à inscrire dans leur comptabilité des réserves sur les réparations, les transformations à venir?

PAR M. YVAN DUMONT:

1820 Non, actuellement, le ministère n'oblige pas les municipalités à avoir des réserves à cet effet-là.

1825 Par ailleurs, il faudrait que je vérifie si la Loi sur la fiscalité municipale permet aux municipalités de se constituer des fonds en quelque sorte d'amortissement, je ne suis pas certain. Si vous permettez, je pourrais revenir avec un complément d'information sur ce point-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que cette problématique fera partie de vos programmes de pérennité?

1830 **PAR M. YVAN DUMONT:**

1835 Cette problématique-là, oui, le ministère est en réflexion là-dessus. D'ailleurs, c'est un questionnement qui apparaît aussi dans le document de consultation, à savoir est-ce qu'il y a des mécanismes qui pourraient aider les municipalités à se constituer des réserves, à mieux assumer les investissements qu'elles auront à prévoir pour maintenir en état leurs équipements.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Vous avez évoqué une enquête à l'été 98 sur l'état de fonctionnement des équipements municipaux.

PAR M. YVAN DUMONT:

Oui.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette enquête-là, c'est celle qui a été faite par l'INRS?

1850 **PAR M. YVAN DUMONT:**

1855 Non, c'est une enquête d'un tout autre ordre, qui a été faite par le ministère des Affaires municipales auprès des opérateurs des stations d'épuration, auprès des municipalités qui sont propriétaires de station d'épuration, pour vérifier spécifiquement l'état des équipements, le fonctionnement des équipements et l'opération des équipements.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Si je comprends, vous n'avez pas inspecté les équipements, mais vous avez posé des questions aux gestionnaires?

PAR M. YVAN DUMONT:

1865

C'est-à-dire qu'on s'est rendu, c'est-à-dire qu'on a inspecté les équipements, on s'est rendu sur place inspecter les équipements, et on a questionné également les opérateurs de ces équipements-là.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous voyez tout de suite où je m'en vais! Vous me donnez l'étude s'il vous plaît!

1875

PAR M. YVAN DUMONT:

Ce rapport d'enquête là va être rendu public justement lors de la conférence Américana, et évidemment on vous remettra une copie du rapport.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

Super!

1885

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Monsieur Dumont, est-ce que dans vos réflexions pour le programme concernant la pérennité, vous envisagez la nécessité d'un caractère obligatoire pour les municipalités de prévoir des fonds ou si selon l'expérience que vous avez à ce jour, le caractère incitatif pourrait suffire?

1900

PAR M. YVAN DUMONT:

Je vous dirais que pour l'instant, on pense que le caractère incitatif et une présence du ministère auprès des municipalités peut être suffisant.

1895

Évidemment, on va aussi, au fur et à mesure que la connaissance va s'améliorer sur l'état - parce que là, on parle de l'état des stations d'épuration, ce sont des équipements visibles et qui sont encore jeunes, mais on pense aussi aux autres équipements reliés aux services d'eau, tels les conduites qui sont enfouies et dont l'état est moins bien connu.

1905

Au fur et à mesure que la connaissance de ces équipements-là va être meilleure, éventuellement, le ministère pourra réagir à ce moment-là et ajuster s'il y a lieu des programmes d'aide.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que votre programme de pérennité comprendra aussi des adaptations à de nouvelles technologies ou des améliorations d'efficacité?

On sait qu'en général, on est au primaire et au secondaire, la question du tertiaire pour les usines d'épuration est soulevée, les technologies changent, les pollutions changent, les rejets dans les égouts changent.

1910 Est-ce que la pérennité que vous envisagez va permettre des adaptations pour des rendements supérieurs?

PAR M. YVAN DUMONT:

1915 Non, c'est pour le maintien des acquis actuels.

Évidemment, il pourrait y avoir certaines modifications suggérées, mais des modifications mineures, pour un meilleur fonctionnement, et non pas pour ce qu'on appelle couramment un "up grading" des équipements.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Masse.

1925 **PAR M. MAURICE MASSE:**

J'aurais peut-être une sous-question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Est-ce qu'à propos, vous avez travaillé dans l'assainissement, vous avez été fonctionnaire au ministère de l'Environnement, est-ce que les réponses que vous avez eues vous satisfont ou s'il y a quelque chose d'un petit peu plus serré que vous vouliez questionner?

1935 **PAR M. MAURICE MASSE:**

Justement, en partie.

1940 Disons que les ententes avec les municipalités, les ententes de financement prévoient des objectifs, ce qui signifie qu'il y a aucun règlement pour les rejets au cours d'eau.

1945 Ma question est la suivante: est-ce qu'on a un projet de règlement en préparation, est-ce qu'on a un échéancier pour mettre en place ce règlement, et ce qui ferait le bâton et la carotte, si le programme de pérennité est là, c'est plus docile, et le bâton, ce serait le règlement. Mais d'habitude, pour que ça aille bien, ça prend les deux (2)!

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Alors pour bien comprendre, vous touchez une question qui est relativement complexe, on va faire un petit peu d'histoire.

Quand le programme d'assainissement a été mis en place, il y avait pas de règlement, on a marché cas par cas pour obtenir des objectifs compte tenu de la capacité de la rivière, des investissements, de la nature des pollutions, et on a fini par faire un programme d'assainissement.

Là maintenant, vous demandez, est-ce que complémentairement au programme de pérennité, est-ce qu'il y a une hypothèse de règlement sur les rejets par exemple des usines d'épuration?

1960

PAR M. MAURICE MASSE:

1965

Pour les municipalités, comme il existe un Règlement des pâtes et papiers qui lui oblige les compagnies de pâtes et papiers, les rejets sont très bien identifiés, quels rejets et les capacités, en fonction de la capacité du cours d'eau, pour conserver les usages.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Alors on va vérifier ça. Est-ce qu'il y a un projet de règlement qui est en élaboration pour les usines des municipalités?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1975

Non monsieur le Président. On a eu une réflexion sur une éventualité de règlement, il y a certainement plusieurs mois, voire même plusieurs années, mais il y a pas aucun texte réglementaire ni même de projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

Vous avez peur au projet!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1985

Trop fort ne casse pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

S'il y en a un, je vais aller le chercher!

1990

Du côté des Affaires municipales, est-ce que vous envisagez cette éventualité-là d'un peu pousser sur le ministère de l'Environnement pour qu'un règlement vienne rajouter le bâton à la cerette qu'on a évoqué tout à l'heure?

1995

PAR M. YVAN DUMONT

Je vous dirais que, en tout cas, le ministère, pour l'instant, préfère une approche plus douce. C'est sûr que cette approche-là demande des efforts de la part du gouvernement pour maintenir le programme de suivi qui est actuellement en place.

2000 Je voudrais souligner que ce programme de suivi là, je veux dire toutes les municipalités y ont adhéré, et jusqu'à maintenant, on a des résultats très satisfaisants en termes de retour des municipalités, en termes de constance aussi des performances des équipements.

2005 Donc jusqu'à maintenant, pour le ministère, c'est la voie, en tout cas c'est pas la voie réglementaire qui est privilégiée.

Par ailleurs, comme vous le mentionnez, c'est sûr que ça suppose que le gouvernement va mettre les efforts nécessaires pour assurer la surveillance de ces équipements-là.

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Monsieur Masse.

2015 **PAR M. MAURICE MASSE:**

J'aurais une autre question, et c'est la dernière.

2020 Au niveau des bassins versants, on sait que c'est la pollution agricole qui est diffuse qui nous occasionne le plus de problèmes, après l'effort qui a été fait au niveau municipal. Et je lis dans votre document qu'il y a un programme d'aide à l'investissement en agro-environnement doté d'un budget de quatre cents millions (400 M\$).

2025 J'aimerais savoir depuis quand ce programme-là existe, et puis qu'est-ce qu'on a fait depuis ce temps-là pour tendre vers nos objectifs de récupérer les usages dans les rivières.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Cette question-là a été posée hier soir au représentant de l'Agriculture, mais on va lui redemander une mise à jour un peu de ce qu'il a dit. C'est intéressant, parce que d'une journée à l'autre, des fois les versions changent un peu et ça s'améliore!

2035 Alors c'est monsieur Poulin, j'imagine, vous allez répondre, oui? Alors donc, on demande, ce programme-là, il est en place depuis combien de temps, le quatre cents millions (400 M\$) dont on parle, et est-ce que vous avez des objectifs d'atteints jusqu'à maintenant.

PAR M. LAVAL POULIN:

2040 Oui monsieur le Président. Alors le programme est en place depuis, un instant, on va trouver la donnée, c'est pas dans nos documents, on parle d'un programme de sept (7) ans et qui se termine d'ici 2003, donc en place depuis 1994, comportant cinq (5) volets.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Si c'est sept (7) ans, 2003, je dirais 96.

PAR M. LAVAL POULIN:

2050 Effectivement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Je veux pas vous chicaner, là!

PAR M. LAVAL POULIN:

Effectivement, vous avez tout à fait raison, 96.

2060 Et la situation, actuellement, dans la région de Québec, si on parle de la région de Québec, on parle de soixante pour cent (60%) des entreprises qui sont conformes. Les autres, comme telles, ne sont pas en contravention, elles disposent d'un délai jusqu'en l'an 2003 pour se conformer, en fonction d'un échéancier que l'on a souligné hier aux personnes présentes et aux membres de la Commission, à savoir, un instant, on va vous trouver encore une fois l'échéancier, qui est établi en fonction du nombre d'unités animales, le nombre d'unités animales étant un équivalent pour permettre une comparaison, si vous voulez, entre les divers élevages que l'on a dans la région de Québec.

2070 Alors les premiers qui doivent se conformer à la réglementation, ce sont les entreprises évidemment qui sont les plus importantes, c'est-à-dire les cent (100) unités animales et plus, pour le 31 mars 2000; ensuite, on parle du 31 mars 2001 pour les entreprises ayant entre soixante-seize (76) et quatre-vingt-dix-neuf (99) unités animales; et puis le 31 mars 2002 pour les entreprises ayant entre cinquante et un (51) et soixantequinze (75); le 31 mars 2003, on parle des cinquante (50) unités animales et moins. Alors voilà!

2075 Essentiellement, le programme a donné un certain nombre de résultats à date. Hier, on signalait à la Commission, à titre d'exemple, si on prend en termes de services-conseils, il y a cinquante-trois (53) clubs agro-environnementaux qui ont été formés et vingt-cinq (25) autres qui sont en formation, avec un objectif de cent (100) clubs d'ici quatre (4) ans, un club agro-environnemental étant essentiellement une organisation mise en place par les entreprises agricoles pour, si vous voulez, solutionner les éléments de problématiques liés à l'agro-environnement.

Alors on a actuellement, bien là, c'est un portrait provincial que l'on a ici, dans la région de Québec la situation tient aux chiffres que j'ai énoncés de soixante-deux pour cent (62%),

2085 soixante-soixante-deux pour cent (60%-62%) d'entreprises qui sont conformes, et puis les autres entreprises qui vont se conformer suivant, si vous voulez, l'échéancier réglementaire.

2090 Mais ce que je voulais vous souligner, c'est qu'au niveau global, on avait une donnée intéressante en ce qui concerne la stratégie phytosanitaire où les ventes de produits, on parle ici d'insecticides et de fongicides, ont diminué de quarante pour cent (40%) entre 92 et 96.

2095 Alors il y a déjà des résultats qui sont concluants, au niveau des efforts qui ont été mis en place par les entreprises agricoles, par le ministère de l'Environnement du Québec, et par le MAPAQ, de façon concertée et en partenariat.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 Quand on parle de soixante pour cent (60%) d'entreprises conformes, on veut dire d'équipements conformes?

PAR M. LAVAL POULIN:

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 On parle pas de conduite réelle. C'est-à-dire l'équipement peut être conforme, mais il peut y avoir des formes de délinquance, indépendamment de la valeur des équipements en soi?

PAR M. LAVAL POULIN:

2115 Ça fait, ce que vous soulignez là fait appel aux services-conseils et puis aux guides des bonnes pratiques et puis, dans le fond, toute l'approche qui est mise en place par les producteurs eux-mêmes, au niveau des clubs agro-environnementaux, par le ministère et par Environnement et Faune pour, si vous voulez, accompagner les entreprises en matière de services-conseils adéquats.

2120 Alors effectivement, on travaille au niveau des guides de bonnes pratiques qui servent, si vous voulez, à documenter les bonnes pratiques.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2125 Monsieur Poulin, si je comprends bien, il s'agit d'une approche douce, comme disait monsieur Dumont tout à l'heure, une approche douce avec les municipalités qui sont des corps publics, et dans une perspective suivie d'inspections, on peut comprendre que ça peut, dans certains cas, bien remplacer une approche réglementaire.

2130 Avec les producteurs agricoles en plus grand nombre, l'idée de clubs, de guides d'accompagnement, est-ce que ce sont des moyens qui se sont avérés suffisants pour atteindre des objectifs environnementaux?

PAR M. LAVAL POULIN:

2135 Bien, je vais vous tenter une réponse dans la région de Québec, n'est-ce pas, je vous dirais que dans la région de Québec, on juge que les objectifs sont en voie d'être atteints, n'est-ce pas.

2140 Il faut toujours se rappeler que c'est un horizon qui va jusqu'en l'an 2003, et qu'effectivement tout le monde, les partenaires, le MEF et nous, on y travaille avec l'éventail des outils que l'on mentionnait hier.

2145 Évidemment, on a l'approche douce, mais il y a aussi le fameux règlement qui est là, qui est le Règlement sur la pollution d'origine agricole, qui est quand même un règlement qui comporte des éléments contraignants.

Alors c'est un ensemble de mesures qui permet d'atteindre ces objectifs-là. Alors en ce qui nous concerne, on trouve que ça progresse bien.

2150 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Merci.

2155 De façon générale, peut-être monsieur Latulippe, est-ce qu'il y a une réflexion qui a été faite justement sur les instruments à utiliser pour atteindre les objectifs de protection de l'environnement?

2160 Certains pays sont passés d'une approche réglementaire à des instruments économiques, on voit en Europe un retour des directives européennes très précises et très contraignantes. Il y a comme une espèce de forme de balancier là-dessus, et des fois on a l'impression que les approches trop volontaires ont présenté des échecs irréversibles.

Est-ce qu'il y a une réflexion sur ces instruments utilisés pour atteindre les objectifs?

2165 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

2170 Oui, en effet, monsieur le Commissaire, dans un document intitulé "À l'aube du troisième millénaire", qu'on a déposé je pense à la première journée - si c'est pas le cas, on verra à en donner copie - ce sont les orientations du ministère de l'Environnement 98-99, la question de la réglementation et de ce que mon collègue appelle l'approche douce, comme je l'ai souligné d'ailleurs antérieurement, je veux certainement pas revenir sur cet élément-là, il y a un Secrétariat à la déréglementation, il y a divers secrétariats dont un à la déréglementation, donc l'approche du ministère, c'est de moderniser les outils de protection de l'environnement, la

2175 diversification des moyens d'intervention par le développement de nouveaux modes relativement à l'approche réglementaire.

Donc on cherche à ne pas réglementer, à trouver d'autres moyens de le faire.

2180 Et évidemment, là, je peux pas vous donner un exemple concret, je pourrai y revenir un petit peu plus tard après avoir fait une courte recherche dans ce document, mais ce document vise justement à mettre sur la table une recherche de nouvelles approches au niveau environnemental, autres que coercitives et réglementaires.

2185 Je vous donne un exemple, les passerelles qu'on établit avec nos différents partenaires, que ce soit le monde municipal, on a un comité permanent de liaison Environnement-municipalité, où toutes les questions de niveau municipal se discutent.

2190 Nous avons des ententes qui ont été passées en matière industrielle avec les industries, afin de mieux protéger l'environnement.

2195 Et finalement, différentes approches avec les ordres professionnels par exemple, pour faire en sorte que les moyens autres que réglementaires s'appliquent au niveau environnemental, bonifient, apportent des gains environnementaux, mais aussi aident les différents partenaires à mieux gérer l'environnement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2200 Oui, ça, je comprends que ce sont les orientations du ministère, les nouveaux modes donc, les nouveaux instruments.

2205 Mais est-ce que cette orientation fait suite à un bilan, ou une évaluation, ou à un diagnostic des instruments réglementaires, ou si c'est parce qu'il y a un Secrétariat à la déréglementation et que c'est à la mode de déréglementer?

Parce que c'est important quand même les instruments choisis, et ils doivent être adaptés aux situations.

2210 Et dans l'actualité, aujourd'hui, on voit que le coroner Malouin a rendu public son rapport sur la catastrophe des Éboulements, et il mentionnait que l'accident aurait pu être évité, et un des aspects qui a été analysé par le coroner, c'est l'auto-inspection, l'inspection des autobus par les propriétaires d'autobus ou l'inspection des flottes par les propriétaires.

2215 Il semble que dans ce cas-là, la méthode douce n'ait pas donné d'excellents résultats.

Donc est-ce qu'il y a un bilan qui est fait, ou est-ce qu'il y a un diagnostic, ou si c'est une orientation à laquelle tout le monde se rallie tout simplement.

2220 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je ne pense certainement pas, non seulement je ne pense pas mais ce n'est pas, au niveau du ministère de l'Environnement, une démarche à la mode, comme vous qualifiez. Je pense qu'il faut relativiser les choses aussi.

2225 Il y a des aspects normatifs, obligatoires, je veux pas me prononcer sur la question du coroner, on en a suffisamment avec les nôtres...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2230 Moi non plus, d'ailleurs. C'est juste pour vous donner un exemple d'une méthode douce qui semble pas, d'après le rapport, avoir donné des résultats.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2235 Oui. Les méthodes d'autocontrôles ne veulent pas dire nécessairement que tout est laissé à l'abandon, et que le ministère se désengage. Il veut le faire par d'autres façons de procéder.

2240 On a fait état particulièrement, à Montréal par exemple, du transfert de responsabilités au niveau du monde municipal sur l'artificialisation qui avait été faite à l'époque de certains cours d'eau, bon, c'était une problématique. Aujourd'hui, les municipalités doivent non pas - ils vont gérer ces dossiers-là en prenant la situation actuelle, mais d'une façon différente. C'est eux qui ont charge de ça.

2245 Ça ne veut pas dire que le ministère ne contrôle pas, entre guillemets, ce qui se passe sur le terrain de d'autres façons, mais c'est sûr et certain que l'approche du ministère, il faut aussi intégrer le manque de ressources et la façon dont le ministère peut maintenant, avec les outils, aujourd'hui gérer l'environnement. On n'a pas des milliers d'inspecteurs qui peuvent détecter toutes les problématiques sur le territoire.

2255 Les questions comme les zones inondables, c'est une prise en charge par les municipalités, donc ce n'est pas un désengagement des dossiers environnementaux, mais c'est un partage de responsabilités avec nos partenaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Rivard.

2260 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Un complément de réponse. Pour vous donner un exemple très concret de cette approche-là, qui est pas une approche disons d'absence de responsabilisation du ministère au

2265 niveau réglementaire, dans la région de Québec, nous avons une aluminerie. Cette aluminerie-là, lorsqu'on a émis un certificat d'autorisation pour qu'elle exploite, qu'elle entre en exploitation, cette aluminerie-là avait à respecter des minimums de règles et de normes.

2270 Mais depuis trois (3) ans, nous sommes à notre deuxième entente, où on a signé une entente avec un partenaire qui est l'aluminerie en question, et où l'aluminerie elle-même a accepté de se fixer des objectifs environnementaux plus élevés que la norme minimale qui était à l'intérieur du certificat à l'origine.

2275 Et nous suivons régulièrement, à tous les mois, avec cette aluminerie-là, l'atteinte de ses objectifs environnementaux qui dépassent les normes de base, et ces objectifs-là sont fixés par l'aluminerie en relation avec les gens du milieu, dans le patelin dans lequel cette aluminerie-là se trouve, tant au niveau de l'air, de l'eau et des sols.

2280 Alors il a été un temps où, peut-être il y a cinq (5) ans ou dix (10) ans ou quinze (15) ans, on fixait une norme et après ça, on attendait, et quand on avait des plaintes, on allait voir ce qui se passait.

2285 L'approche maintenant du ministère, je vous donne l'exemple de l'aluminerie mais je pourrai vous donner d'autres exemples, le domaine agricole c'est la même chose, nous commençons de plus en plus à regarder l'approche en termes de partenariat. Je parlais de l'Alcan tantôt, ça en est un autre exemple.

Donc on travaille maintenant - et dans les papetières, on fait la même chose. Michel, je pense qu'on fait la même chose au niveau des papetières?

2290 Alors pour les grandes usines, on a une approche de partenariat, avec les papetières on fait la même chose. Et je vous donne l'exemple de Luralco, je peux en parler parce que je le connais, mais je sais que mes collègues dans d'autres régions font la même démarche.

2295 Donc ce n'est pas une façon d'éviter l'application du règlement, mais c'est de faire en sorte que le ministère ne prend pas seul sur ses épaules la responsabilité de la protection de l'environnement dans lequel les citoyens de la province vivent.

Il y a aussi des responsabilités qui sont propres aux usages mêmes, comme une usine.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez des cas, monsieur Rivard, où cela s'est produit, dans le domaine agricole?

2305 Puisque la question est posée sur le domaine agricole, avez-vous des cas, par rapport à la gestion de fumier, par rapport à la protection d'une marge de terrain près d'un cours d'eau, etc.?

PAR M. JACQUES RIVARD:

2310

Oui, effectivement, monsieur le Président, nous vivons dans la région de Québec, je peux parler seulement de ça, par exemple à l'Île-d'Orléans, on est en partenariat avec un producteur porcin puis avec l'Université Laval, et le CRIQ, qui expérimente une nouvelle technologie de gestion des fumiers.

2315

Alors c'est sur une base expérimentale, évidemment, c'est complètement en dehors d'un processus de régularisation, on a donné un certificat d'autorisation pour opérer une nouvelle façon de gérer du fumier de porc.

2320

Par exemple, on fait la même chose dans le coin de Portneuf avec un producteur de vaches laitières, pour lui aider au niveau des bassins de décantation avec des marais, et ça c'est totalement nouveau comme approche, et puis c'est pas réglementaire du tout, ils sont pas obligés de faire ça. On y va avec eux autres en termes d'expérimentation, Laval peut en parler, d'ailleurs on fait ça en collaboration avec le ministère de l'Agriculture.

2325

Alors c'est toujours une démarche qui est en prospective, et on vit ça, mais on y va au gré de ceux qui veulent partager avec nous autres cette expérience-là. On peut pas les forcer à faire ça.

Mais on a une excellente collaboration, à date.

2330

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2335

Si vous permettez, monsieur le Président, je rajouterais au bénéfice du commissaire Genest, qui posait la question par rapport à la réglementation, comme dans le document du ministère, et je veux surtout insister sur le fait que la modernisation des outils, des modes d'intervention du ministère, pour améliorer sa performance environnementale, n'est pas un désengagement parce qu'il étudie la façon de ne pas faire de règlement, et on y lit:

2340

"Poursuivre la révision des lois, des règlements, des politiques et pratiques afin d'éliminer les exigences administratives superflues qu'elles contiennent."

2345

Je vous donne un exemple, le questionnement au ministère se fait par exemple sur l'approbation des plans et devis pour l'aqueduc ou l'égout par exemple; est-ce qu'il y a lieu de réviser ce que les ingénieurs privés ou de la Ville ont déjà fait, alors que ce qui importe, ce sont les rejets.

2350

Est-ce que par exemple, la définition de la ligne des hautes eaux qui n'apparaît nulle part a priori, est-ce qu'elle devrait faire partie, au niveau géomatique, d'une connaissance a priori, au départ, pour les notaires, pour les arpenteurs.

Alors ce sont des éléments de discussion qu'on a avec nos partenaires qui nous apportent, on le présume, des gains environnementaux, et qui vont éviter des situations qui, dans certains cas - je vous fais mention de la ligne des hautes eaux - qui peuvent s'avérer sinon

2355 dramatiques, du moins problématiques. Un individu qui achète un terrain sur le bord de l'eau et qui ne connaît pas la ligne des hautes eaux, propriété de l'État, peut avoir des difficultés par la suite dans sa chaîne de titres, lorsqu'il va revendre. Donc il y a intérêt à ce que le ministère puisse donner ses prétentions sur la propriété, que le notaire le sache.

2360 Alors ce sont des moyens, des réflexions qui sont dans nos cartons, qui visent une approche de responsabilités accrues des partenaires, et le partage des responsabilités.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2365 Et dans ce sens-là, je pense que c'est intéressant de faire un lien avec ce que monsieur Turgeon mentionnait tout à l'heure, en rappelant le discours inaugural, et le Premier ministre mentionnait que la réforme devrait être axée sur les résultats plutôt que sur les moyens, sur les objectifs plutôt que sur les processus.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2370 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Ça va, monsieur Masse?

PAR M. MAURICE MASSE:

2380 J'aurais voulu savoir si on avait pu mesurer quelque chose dans la région de Québec sur les réseaux de qualité, étant donné qu'il y avait soixante pour cent (60%) de réalisé, je sais pas avec quel budget, mais mes deux (2) questions étaient ça.

2385 Est-ce qu'on a dépensé un million (1 M\$) ou trois cent mille dollars (300 000 \$) pour faire soixante pour cent (60%), et est-ce qu'on a pu mesurer? Je présume qu'il y a encore un réseau de qualité des rivières, au ministère de l'Environnement, est-ce qu'on a mesuré quelque chose, des résultats?

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Il y a deux (2) questions là-dedans.

Est-ce que vous avez, ce que dit monsieur Masse, un réseau d'observation sur la qualité des rivières, est-ce que vous avez toujours ça au ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2395 Alors au niveau de la connaissance, il y a un réseau de trois cent cinquante (350) stations réparties sur les quarante (40) bassins principaux, les plus importants.

2400 Au niveau de la quantité, il y a un réseau de deux cent cinquante (250), un réseau de mesures hydrologiques de deux cent cinquante (250) stations, sur deux cents (200) lacs et cours d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Mais dans la région de Québec, est-ce que vous avez...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2410 Oui, monsieur Serge Hébert va répondre à la question.

PAR M. SERGE HÉBERT:

2415 Oui, il y a encore un réseau tout à fait actif. Par exemple sur la rivière Sainte-Anne, on a cinq (5) stations actives; sur la Jacques-Cartier, deux (2); sur la Saint-Charles, quatre (4); sur la rivière Malbaie, deux (2). Où il se prend des échantillons à une fréquence mensuelle, où les paramètres conventionnels qu'on dit de la qualité de l'eau sont analysés, donc phosphore, azote, matières en suspension, coliformes fécaux, etc.

2420 Maintenant, est-ce qu'on peut percevoir déjà des actions qui ont commencé en 96, les outils statistiques dont on dispose pour faire l'analyse des données exigent un minimum de quatre (4) à cinq (5) ans de données accumulées, avant de pouvoir se prononcer sur une évolution significative des concentrations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Donc vous êtes pas encore capables de nous dire s'il y a eu amélioration?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2430 S'il y a des interventions qui ont commencé en 96 seulement, effectivement c'est trop tôt, à cause de la variabilité naturelle des éléments dans l'eau.

Donc il faut avoir une série de données suffisamment longue pour pouvoir se prononcer.

2435 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Vous avez nommé seulement quatre (4) rivières. Est-ce qu'il y en a sur la rivière Montmorency, est-ce qu'il y en a là où il y a justement...

2440 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

J'ai oublié la Batiscan, pardon, on a trois (3) stations sur la Batiscan.

2445 Sur la Montmorency, on dispose de données historiques qui ont été cumulées entre les années 79-86; sur la rivière du Gouffre aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Ce qui veut dire que depuis 86, celle-là, vous ne l'observez plus?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2455 Exactement. Il y a eu disons un réseau qui était beaucoup plus étendu jusqu'en 86, et puis à partir de 86, on s'est concentré plus sur les bassins versants où il y avait des problématiques plus criantes, disons.

2460 Donc les rivières où la qualité de l'eau était très bonne ont été laissées de côté pour une certaine période.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Ce qui veut dire que l'observation et le suivi a en un sens régressé, il y a moins d'observations qui sont faites maintenant qu'elles étaient faites autrefois?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2470 Effectivement, les budgets étant moins importants qu'autrefois, la surveillance est moins - quoique je pourrais pas dire ça.

2475 On a concentré, le nombre de stations a pas changé dans le temps sauf qu'on a concentré nos efforts d'échantillonnages là où les problèmes étaient les plus criants.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2480 Mais il y a quand même d'autres rivières que celles que vous avez nommées, où il semble pas y avoir de stations, mais il y a dans leur bassin, près de leur bassin versant, dans leur bassin versant, c'est un milieu agricole entre autres.

PAR M. SERGE HÉBERT:

2485 Quelles rivières vous parlez, entre autres?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bon, parlons de Montmorency, où vous dites qu'il n'y a plus...

2490 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

Effectivement, mais il faut fonctionner avec les ressources qu'on a.

2495 Donc ce réseau-là est pas fixé, figé dans le temps, comme on a ouvert certaines stations qui avaient été fermées aussi en 86 pour revenir sur certains cours d'eau, pour vérifier la qualité, et probablement que ces rivières-là, comme la Portneuf, la Montmorency, vont être revisitées d'ici quelques années.

Mais actuellement, elles ne sont pas sous surveillance.

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2505 Monsieur Poulin, le ministère de l'Agriculture, est-ce que vous savez les investissements dans le cadre du quatre cents millions (400 M\$) pour la région de Québec, est-ce que vous avez un détail des investissements qui ont été consentis?

PAR M. LAVAL POULIN:

2510 On va vérifier. Je peux vous dire que cette année, il y a eu - évidemment ici, on parle d'argent de l'État, ça veut dire que ces sommes-là ont été, si vous voulez, jumelées à des sommes des entreprises, n'est-ce pas.

2515 Mais pour l'année 98-99, qui se termine au 31 mars, on parle de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

2520 Quatre cent cinquante mille (450 000 \$)?

PAR M. LAVAL POULIN:

Oui, autour de. Je le dis de mémoire.

2525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour la région?

2530 **PAR M. LAVAL POULIN:**

Voilà, pour la région!

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

Comprenant les investissements privés et...

2540

PAR M. LAVAL POULIN:

Non, non, uniquement de la part du ministère, des subventions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Très bien.

Ça va? Merci.

2550

Alors une pause de vingt (20) minutes, nous reprendrons à quatre heures quinze (4 h 15).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2555

**REPRISE DE LA SÉANCE
ALEXANDRE TURGEON**

2560

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si vous voulez prendre place s'il vous plaît!

2565

Alors j'ai quatre (4) personnes en attente, je vais essayer de m'assurer que ces personnes-là puissent poser leurs questions cet après-midi. Je voudrais finir au plus tard vers cinq heures quinze (5 h 15), alors donc on va y aller assez rapidement.

Monsieur Alexandre Turgeon, s'il vous plaît.

2570

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Excusez-moi, monsieur le Président, je pensais que j'étais le dernier sur la liste.

2575

Première question que je voudrais poser, en fait soulever un cas qui est arrivé il y a quelques années, ça fait pas tellement longtemps. Vous savez, quand une municipalité décide d'installer une infrastructure au niveau de l'épuration, elle doit faire un règlement d'emprunt, et les règlements d'emprunt sont soumis à des référendums, une procédure d'inscription au registre, les citoyens peuvent s'opposer au règlement d'emprunt et, le cas échéant, la municipalité peut être appelée à aller en référendum.

2580

Et à Saint-Vallier, je pense que c'est il y a deux (2) ans ou l'année dernière, sur la rive sud, les citoyens finalement se sont opposés, finalement, et je me rappelle qu'à l'époque, monsieur Trudel avait réagi assez négativement, un peu offusqué de voir qu'un projet accepté par son ministère, finalement les citoyens pouvaient se permettre de dire, non, nous, on va pas se prendre en charge sur le plan environnemental.

2585

Alors j'aimerais savoir si, soit du côté des Affaires municipales ou de l'Environnement, il y a eu une évolution par rapport à finalement l'obligation que des municipalités devraient avoir de se prendre en charge sur le plan environnemental ou simplement d'apporter des dérogations au niveau des procédures d'acceptation des règlements d'emprunt à prévoir lorsqu'il s'agit d'infrastructures qui visent à avoir une meilleure performance environnementale comme collectivité.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Alors je pense qu'on peut adresser la question probablement au ministère des Affaires municipales.

2600

La chaise vient de se vider, alors le ministère de l'Environnement va la ramasser!

Alors la problématique est donc la suivante, et ce qu'évoque monsieur Turgeon est une situation qu'on trouve ailleurs à l'occasion, une municipalité veut installer des équipements

2605 d'amélioration, que ce soit en termes de réseaux d'égout ou de traitement des eaux usées, pour ce faire doit procéder à un règlement d'emprunt; des citoyens qui ne veulent pas l'augmentation de taxes demandent le référendum et bloquent le règlement d'emprunt.

Est-ce que le ministère peut obliger une municipalité à faire des travaux dans le terme de l'assainissement?

2610 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je vais tenter, mon collègue des Affaires municipales va sans doute revenir, mais comme dans une vie antérieure j'étais avocat en droit municipal - ah, le voilà!

2615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est comme on dit, on appelle ça une absence remarquée!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2620 Alors le temps qu'il décompresse un peu et qu'il se fasse une idée de la question!

Il faut distinguer aussi le fait qu'une municipalité doive faire un règlement d'emprunt, auquel cas les procédures prévues au Code municipal ou à la Loi sur les cités et villes, et dans le 2625 cas de Saint-Vallier-de-Bellechasse, c'est sans doute le Code municipal, obligent, et la Loi sur l'organisation territoriale, obligent la municipalité à adopter un règlement d'emprunt, à passer par une procédure d'enregistrement et par la suite, si le registre dénombre un certain nombre de personnes, il y a un seuil, à ce moment-là ça va au référendum.

2630 Je ne sais pas si Saint-Vallier-de-Bellechasse - es-tu au courant de ça, Yvan, le dossier du traitement...

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Laissez faire, je vais lui répéter la question!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2640 Excusez, j'outrepassais mon rôle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, je vois passer le trafic!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2645 Je m'en excuse, monsieur le Président. C'est l'enthousiasme!

PAR LE PRÉSIDENT:

2650 Alors voici la question qui est posée par monsieur Turgeon.

2655 Dans le cas de Saint-Vallier-de-Bellechasse, voici une municipalité qui voulait faire des travaux d'infrastructures pour l'élimination des eaux usées et leur traitement éventuel, et la municipalité voulant le faire devait procéder à un emprunt, et les gens, des citoyens ont bloqué le règlement d'emprunt, c'est-à-dire qu'ils se sont inscrits sur un registre pour demander le référendum.

Et dans ces cas-là, les municipalités vont jamais au référendum, elles retirent le projet avant la fin. Bon!

2660 Est-ce que le ministère peut forcer une municipalité à faire des travaux qui sont jugés essentiels, et est-ce qu'il y a un pouvoir qui permet soit au ministre, soit à d'autres, d'obliger au fond la municipalité à faire des travaux et donc à obliger en un sens des citoyens à accepter des emprunts.

2665 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Effectivement, dans le cadre des programmes d'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, les municipalités sont maîtres d'oeuvre des projets et donc, doivent assurer le financement de ces projets-là, et pour ce faire, doivent procéder par règlement d'emprunt.

2675 Donc ils ont des procédures d'adoption de ces règlements d'emprunt là, et comme monsieur Latulippe le mentionnait, ces règlements-là peuvent être soumis à la consultation publique et à un référendum, et donc peuvent être éventuellement refusés par la population.

Et le ministère des Affaires municipales ne possède pas le pouvoir d'ordonner la réalisation d'un projet.

2680 Si je me trompe pas, et ça monsieur Latulippe pourra compléter, je pense que le ministère de l'Environnement a un pouvoir d'ordonnance pour certaines questions de salubrité publique ou de santé publique, d'ordonner la réalisation de certains travaux, mais ce pouvoir-là n'appartient pas au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

2690 Et le pouvoir d'ordonnance, au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il existe uniquement par exemple pour l'eau potable, est-ce qu'il existe aussi pour l'eau usée ou pour quelles considérations?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2695

Effectivement, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre peut rendre, à l'égard d'une personne exploitant un système d'aqueduc et d'égout ou de traitement, et je pense que le mot "personne" embrasse les municipalités, alors:

2700

"Un exploitant d'un système d'aqueduc, d'égout et de traitement des eaux usées, les ordonnances qu'il juge appropriées relativement à la qualité du service, à l'extension du système, aux rapports à faire, aux modes d'exploitation, aux taux ou à toute autre matière relevant de son pouvoir de surveillance et de contrôle."

2705

Alors je pense qu'il y a là une piste, je vais être prudent, dans cet article 34 et 35, sur les ordonnances que peut émettre le ministre de l'Environnement.

Et il y a aussi l'ordonnance générale de 29:

2710

"Le ministre peut, après enquête, ordonner à une municipalité d'exercer les pouvoirs relatifs à la qualité de l'environnement que confère à cette municipalité la présente loi ou toute autre loi générale ou spéciale."

2715

Je dis, il y a une piste, il faut voir, parce que là on est dans le domaine de l'opinion juridique, et il faudrait un examen plus attentif pour se prononcer à savoir, et je vous reviendrai là-dessus à une prochaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

O.K. Donc a priori en tout cas, même si dans le cas de Saint-Vallier, on n'est pas allé plus loin, il semble qu'il y aurait, au ministre de l'Environnement, un pouvoir d'intimer une municipalité à réaliser certains travaux.

2725

Ça va?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Très bien.

2730

Alors mon autre question est plus difficile à formuler, traite de tout l'aspect qui concerne finalement le développement urbain, le développement domiciliaire particulièrement, la question de l'imperméabilisation des sols.

2735

Hier, quand j'entendais des citoyens de Cap-Santé qui étaient soucieux de l'impact du projet d'aéroport, je me disais, c'est un peu paradoxal que pour un projet domiciliaire d'une centaine d'unités d'habitation, qui à mon avis peut avoir des impacts passablement supérieurs sur le drainage d'un territoire, sur un bassin versant, et chez nous, parmi nos groupes membres,

2740 il y a des groupes qui sont dans le haut bassin de la rivière Saint-Charles et qui sont inquiets du développement résidentiel qui se fait actuellement à Stoneham, au Lac-Delage, et qui va avoir éventuellement des impacts sur la qualité des eaux du lac.

Donc actuellement, l'article 22 spécifie, en fait dans les règlements d'application de l'article 22, c'est spécifié que ce type de projet là n'est pas soumis à un certificat d'autorisation.

2745 Donc est-ce que dans la réflexion du ministère, quand il nous pose les questions qui concernent les usages du territoire et les liens entre l'aménagement du territoire et les cours d'eau, est-ce qu'on peut penser que ce sont des questions - en fait, spécifiquement dire qu'on peut pas regarder ça au niveau de l'article 22, actuellement, on trouve ça, nous, très fort, alors que ça a des impacts quand même assez considérables.

2750 Est-ce qu'on peut donc penser que c'est des choses qu'on va revoir, qui vont être remises en question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 C'est ça. Est-ce qu'on peut penser que dans le cadre soit de l'article 22, soit de l'article 31 sur les analyses de politiques, de programmes, etc., on pourrait intégrer des réflexions comme celles d'un développement domiciliaire important, ou des travaux qui risquent d'imperméabiliser les sols et donc, de changer les conditions de ruissellement, ce qui veut dire pour les 2760 municipalités parfois des risques d'engorgement de leurs réseaux, etc.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2765 Je vais tenter un élément de réponse, mais sous toutes réserves. Peut-être que mon collègue pourra compléter.

En vertu de l'article 22, lorsqu'une demande de certificat d'autorisation est faite ou qu'il y a 2770 un élément de susceptibilité de contamination avec l'environnement, le ministre, via le directeur régional qui le représente, a la faculté de demander toute investigation.

2770 Alors on note, à la fin de l'article 22:

2775 "Le ministre peut également exiger du requérant tout renseignement, toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il estime avoir besoin pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité, sauf si le projet a déjà fait l'objet d'un certificat."

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Oui, mais prenons l'exemple d'un développement domiciliaire dans une chose qui est déjà bien zonée urbaine.

Est-ce qu'il y aurait l'émission d'un permis sur 22, il y en aurait pas, ce serait pas nécessaire?

2785 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Non, je pense pas.

2790 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Monsieur le Président, lorsqu'une municipalité décide d'émettre des permis de construction, elle émet ses permis de construction en vertu de sa réglementation à elle, et sa réglementation à elle doit respecter le schéma d'aménagement de la MRC dans laquelle cette municipalité-là se trouve.

2795 Le ministère de l'Environnement n'a pas juridiction sur le contrôle de l'application réglementaire des municipalités, sur leur territoire.

2800 Nous émettons des certificats d'autorisation en vertu de 22, mais pas dans ce contexte-là. Parce que le pouvoir appartient déjà, dans le cadre des schémas d'aménagement et des règlements des municipalités comprises dans le cadre de ces schémas-là, aux municipalités concernées.

2805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il reste que des interventions comme ça peuvent changer d'une manière considérable le régime du milieu hydrique. Pensons à un développement domiciliaire d'une centaine de maisons, ça modifie considérablement, parce que le sol est pas occupé de la même manière, et les infrastructures vont complètement changer.

2810 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Oui. Il peut arriver, et c'est volontaire, les municipalités le font sur une base volontaire, c'est pas systématique, c'est pas réglementaire, elles sont pas obligées de le faire, que les municipalités qui ont de tels projets vont entrer en contact avec nous autres, c'est surtout les inspecteurs municipaux, vont entrer en contact avec des employés de notre Direction régionale dans une perspective d'éclairer un petit peu la réflexion qu'ils font dans le processus d'adoption du projet en question.

2820 Mais c'est pas réglementaire, c'est plus une démarche de bonne relation qu'on a établie avec eux autres, avec le temps. Et ça change lorsque les personnes changent. Donc c'est pas réglementaire.

2825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2830 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Je vous signale, monsieur Turgeon, que cette situation-là se retrouve à plusieurs endroits, effectivement, et c'est probablement une des choses qui va inciter les gestions par bassin, puisque les acteurs vont être obligés de contrôler plus grand pour essayer de s'entendre.

Ça va?

2840 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Monsieur Beauchamp, excusez-moi! Est-ce que je pourrais ajouter un complément d'information?

2845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien oui!

2850 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Vu que vous parliez de municipalités, la Ville de Québec s'est donné un plan de drainage urbain, justement pour essayer d'optimiser les eaux de ruissellement, dans un contexte qui ressemblait à la question qui vous a été posée.

2855 Ça a été mis en place de façon à justement protéger les cours d'eau qui sont sur son territoire.

2860 On a défini entre autres des débits de consigne dans les cours d'eau, en fonction des différentes sections, pour éviter de dépasser une certaine capacité au-delà de laquelle les cours d'eau subissent des dommages par l'érosion hydrique.

2865 Donc ce plan de drainage est en place et effectivement, lorsqu'il s'agit de prévoir des nouveaux développements, on tient compte de mesures pour minimiser la génération, si vous me permettez, la formation d'eaux de ruissellement.

On essaie aussi de les retenir, d'en favoriser l'infiltration dans le sol pour encore là minimiser la quantité d'eau qui va aller au cours d'eau.

Et c'est un programme qui est en place depuis 1994.

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 Est-ce que vous avez quelque chose comme un règlement ou un guide, qui par exemple dans le cas d'une maison unifamiliale, obligerait le propriétaire à garder X pourcentage de son terrain non pavé, ou non couvert, ou n'empêchant pas l'infiltration de l'eau?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2880 Au niveau du détail comme cela, il va falloir que je parle soit à l'urbanisme ou à l'ingénierie. Mais je pourrai vous donner l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 O.K. Parce que vous savez comme moi que dans certains quartiers, il reste plus rien de terrain.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2890 Effectivement. Mais ici, ce sont surtout les développements qui se font en dehors de la partie densément peuplée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2895 Bien sûr. Merci!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, si vous permettez un simple petit complément d'information.

2900 Effectivement, au niveau des usages et la gestion par bassin versant, dans le document de consultation, c'est très spécifiquement une problématique qui est soulevée au niveau des questionnements; je me rapporte à la page 27, où on dit:

2905 "Considérant que les usages du territoire influencent l'état de la ressource eau, y a-t-il lieu d'envisager de faire un lien entre l'aménagement du territoire et la gestion, et si oui, comment."

Donc c'est une problématique qui se pose dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Merci.

2915

RICHARD LEGAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard Legault. Bonjour!

2920

PAR RICHARD LEGAULT:

Bonjour! Alors j'ai deux (2) questions à deux (2) grands volets.

2925

Je viens en tant que représentant du Comité d'environnement Côte-de-Beaupré, on a plusieurs projets en branle sur la Côte-de-Beaupré. Et il y a aussi une question comme simple citoyen qui lit beaucoup les journaux, qui va passer en deuxième, parce que je dirais que la première question, les sujets qui m'intéressent particulièrement pour réaliser un mémoire, il me manque des documents importants.

2930

Alors j'ai fait une liste ce matin sur mon ordinateur, je pourrai peut-être la déposer et demander que ces documents-là soient mis dans les boîtes!

2935

Il y a différents documents entre autres de la Communauté urbaine de Québec, je sais pertinemment, sur les boues de fosses septiques, sur l'utilisation des pesticides en milieu urbain, et d'autres documents qui sont publics, qui pourraient être déposés et être utiles aux gens qui vont vouloir réaliser des mémoires sur le territoire de la Communauté urbaine ou pour l'agglomération.

2940

Alors ça, c'est une première chose. Je pense pas que j'aie besoin de vous lister tout ça ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

C'est juste parce que j'aimerais savoir à quelles fins vous le voulez; comprenez-vous? Je vais vous expliquer pourquoi!

2950

Non pas que je suis rébarbatif au dépôt de documents, mais comme je dois gérer sur l'ensemble du Québec, si vous me demandez des documents de trois cents (300) pages l'un à la suite de l'autre, et que je suis obligé de les reproduire vingt-cinq (25) fois, et les envoyer partout à travers le Québec, voici une très grosse consommation de papier, et on a des militants à Montréal qui nous disent, pourriez-vous s'il vous plaît arrêter de gaspiller le papier!

2955

Alors donc, j'essaie de gérer les stress. Il faut que vous me fassiez la démonstration que vous en avez besoin pour la présente audience.

Si vous en avez besoin pour aller devant la CUQ, je vais vous dire, allez devant la CUQ, voyez-vous!

2960 Alors dites-moi les documents que vous voulez, et on va voir leur opportunité par rapport à la présente audience.

PAR RICHARD LEGAULT:

2965 D'accord. Alors en 93, le Conseil régional de l'environnement a produit un état de l'environnement régional, c'est quand même un document très fouillé, de deux cent quelques pages, qui comprend treize (13) chapitres, il y a plusieurs chapitres qui ont des incidences sur l'eau, l'eau potable, les eaux usées, les eaux des sites de traitement des déchets, les sites de dépôt à neige, etc.

2970 Alors je pense que c'est un document qui devrait être - d'ailleurs, il y en a des copies au Conseil régional, c'est pas difficile d'en obtenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 Du Conseil régional de l'environnement?

PAR RICHARD LEGAULT:

2980 De l'environnement de la région de Québec, oui.

Alors c'est un document, c'est un travail...

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Et son titre, c'est?

PAR RICHARD LEGAULT:

2990 "État de l'environnement de la région de Québec".

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

2995 **PAR RICHARD LEGAULT:**

Je vous donnerai la liste complète écrite, si vous voulez.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça, il est auprès du Conseil régional de l'environnement?

PAR RICHARD LEGAULT:

3005

Oui. À l'époque, j'étais directeur du Conseil, et on avait produit, on avait pris trois (3) ans pour réaliser ce document-là, et je pense qu'il est important que - les gens le consultent encore, et il est encore à jour.

3010

PAR LE PRÉSIDENT:

Petit malin, vous voulez passer vos documents!

3015

PAR RICHARD LEGAULT:

Enfin moi, je ne suis plus au Conseil régional. Je me souviens d'avoir drôlement cogité sur la question de l'eau.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Donnez-moi le deuxième titre.

3025

PAR RICHARD LEGAULT:
Le deuxième, c'est au niveau du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Québec, il y a un portrait de l'utilisation des pesticides en milieu urbain, sur le territoire de la Communauté urbaine.

3030

C'est une recherche scientifique qui a été faite avec des sondages auprès de la population, l'utilisation des pesticides dans les treize (13) municipalités.

3035

Ce document-là est un document important aussi, au niveau des eaux, entre autres de ce qui vient du golf par exemple, et qui peut se retrouver dans le lac Saint-Charles.

Il y a des incidences en milieu urbain de l'utilisation des pesticides, on a dit tout à l'heure que l'utilisation des pesticides en milieu agricole a diminué, en milieu urbain, ça s'est multiplié par trois (3). Alors il faut quand même avoir des données à ce sujet-là, je pense que ce serait intéressant qu'il soit dans la documentation.

3040

Ensuite, au niveau des bilans d'économie d'eau potable, on parle pas beaucoup de ça jusqu'ici, mais je pense que ce serait intéressant.

3045

À l'époque, l'AQTE, l'Association québécoise des techniques de l'environnement, et de l'eau préalablement, qui est devenue Réseau Environnement, a tout un matériel. Il s'agirait de discarter peut-être les choses pas nécessairement utiles, mais il reste qu'il y a quand même des documents de fond, des études je dirais statistiques sur les quantités d'eau par habitant dans les municipalités et tout ça.

3050 Au moins de donner la bibliographie de ces documents-là aux gens qui vont vouloir faire des comparaisons, des recherches sur l'utilisation de l'eau potable sur le territoire.

Pas juste de Québec, au fond c'est partout dans la province que ça va être utile, partout dans la province.

3055 Évidemment la Communauté urbaine a fait, à l'époque j'étais aussi à la Communauté urbaine, bilans de la campagne estivale d'économie d'eau potable sur le territoire; à chaque année, 95-95-97-98, il y a eu des bilans assez bien faits...

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Vous dites, bilans d'économie d'eau potable?

PAR RICHARD LEGAULT:

3065 Oui, de la campagne estivale d'économie d'eau potable sur le territoire de la Communauté urbaine. C'est des bilans d'une trentaine de pages environ chacun.

3070 Au niveau du bulletin Horizon Environnement, la Communauté urbaine produit un bulletin, ça se produit toujours actuellement, monsieur Breton pourra confirmer, depuis cinq (5) ans, depuis 93, il y a à chaque année, deux (2) fois par année, un bulletin qui résume très bien les problématiques liées aux eaux usées, au traitement des eaux usées, à l'eau potable, aux incidences sur les cours d'eau, etc.

3075 Alors je pense que quand on regarde "La participation du public est essentielle", moi je suis cet adage-là, je me dis, il faut faciliter la participation du public. Et là-dedans, il y a des très bonnes synthèses des problématiques, des questions pertinentes.

3080 Et ça, c'est uniquement dix (10) ou douze (12) bulletins à déposer, et je suis sûr qu'il y en a des copies à la Communauté urbaine qui sont dans des boîtes.

Alors ce serait très utile que ce soit déposé aussi, pour permettre aux gens de s'orienter sur qu'est-ce qu'ils devraient présenter comme mémoire, quels aspects de la problématique ils devraient regarder.

3085 Ensuite, il y a tous les actes du symposium, mais ça, je pense que c'est déposé. Excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Le symposium, je les ai fait déposer dans chacun des centres.

PAR RICHARD LEGAULT:

3095 Parfait.

Il y a un autre document de la Communauté urbaine, qui sont "Les boues des fosses septiques, état de situation sur le territoire"; au moins celui de 97. Il y a peut-être eu une production aussi en 98.

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est à la CUQ?

3105 **PAR RICHARD LEGAULT:**

Oui, toujours à la CUQ, au Service de l'environnement.

Ensuite, bien demain, je m'en vais à Américana, mais je vous dis ça comme ça, je pense qu'il y a beaucoup de conférences pertinentes, utiles, je pense qu'il va y avoir un dépôt, j'espère en tout cas, des conférences.

3110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurai deux (2) analystes qui seront là. Sans compter le ministère des Affaires municipales qui doit faire une communication et qui va nous l'apporter.

3115 **PAR RICHARD LEGAULT:**

Bon moi, je me cherche un pouce pour demain matin, sept heures (7 h)!

3120 Alors bon, je tombe dans mon sujet, le vif du sujet. Est-ce qu'il est possible d'avoir les rapports de conformité de l'eau potable dans les six (6) ou sept (7) municipalités de la Côte-de-Beaupré?

3125 Bon, mon mémoire, je voudrais l'axer là-dessus, la question de l'eau potable, la qualité de l'eau potable sur la Côte-de-Beaupré, et j'aurais besoin que ces documents-là soient déposés, au moins pour les trois (3) ou quatre (4) dernières années, pour avoir quand même un suivi, qu'est-ce qui se passe avec la qualité de l'eau sur le territoire.

3130 Ensuite, il y a un autre document qui m'intéresse - j'en fais pas vraiment des questions, parce que je pense que ça peut être déposé et c'est pas compliqué - les rapports d'inspections du ministère de l'Environnement sur les eaux de lixiviation du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Tite-des-Caps.

3135 Il y a eu, dans les années passées, il y a dix (10) ans, il y a eu beaucoup de controverses je dirais sur ce site d'enfouissement, qui a eu un agrandissement, bon, qui a été accepté par le ministère - d'ailleurs, ce serait intéressant d'avoir tous les documents relatifs aux audiences publiques sur ce projet-là, parce que c'est un site qui, à mon sens, demeure problématique, à

cause de sa situation en amont, juste à peu près quelques centaines de mètres d'une rivière en contrebas.

Bon, on dit qu'il y a des centaines de pieds de sable mais, je veux dire à un moment donné, l'an dernier, on pourrait poser la question au ministère, mais il y a eu des eaux de lixiviation qui se sont retrouvées dans la rivière Sainte-Anne. Même si elle est à fort débit, je pense que ce serait intéressant qu'il y ait un rapport de suivi très très, je dirais, méticuleux de cette situation-là.

D'autant plus qu'hier, monsieur Laroche de Saint-Joachim est venu parler d'un site de compostage qui va aussi s'installer dans le même patelin.

Alors la rivière Sainte-Anne, c'est un joyau de toute la Côte-de-Beaupré, aussi la source d'eau potable de Saint-Joachim qui est puisée là. Alors c'est extrêmement important qu'il y ait un suivi très précis des eaux de lixiviation.

On sait d'ailleurs que ce site-là sert à toute la Communauté urbaine, et même la Communauté urbaine a un avis de réserve pour acheter ce site-là. Alors c'est d'autant plus important d'avoir de l'information sur ça. Et possiblement, si je présente un mémoire, il va aussi traiter de cet aspect-là.

Ça, ça complète ma première question. C'est correct?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est correct mais là, j'ai pas statué si oui ou non, je vais les demander. J'ai reçu votre demande et on va voir. O.K.?

PAR RICHARD LEGAULT:

Bon, l'autre domaine, c'est complètement différent.

Vous avez sûrement vu Le Devoir, avec des articles, moi je lis toujours Louis-Gilles Francoeur, enfin il y en a beaucoup qui le lisent:

"Le MEF est inondé de projets d'exploitation de nappes souterraines depuis le 1^{er} janvier."

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste à propos, monsieur Francoeur s'est excusé du titre. Parce qu'on sait que les journalistes ne font pas le titre, c'est le chef de pupitre.

Parce qu'on parlait de cinq (5) ou six (6) projets, et il a dit en aparté que "inondé", c'était peut-être un peu fort.

PAR RICHARD LEGAULT:

3185 Mais le mot est bien choisi, inondé, j'aime bien.

Mais en fait, j'aimerais ça, juste pour le bien-fondé et puis la participation justement des gens qui sont ici et qui vont lire les minutes et tout ça, qu'on puisse un peu éclaircir cette question-là, qui va permettre, je dirais, de s'engager vraiment.

3190 Participer à une consultation, ça veut dire aussi croire que ça va servir à quelque chose. Et puis on sait, rappelons le contexte pour les gens peut-être qui le savent pas, le gouvernement avait adopté un moratoire sur le captage des eaux souterraines. On disait, la province devait discuter d'une nouvelle politique de l'eau, le moratoire a été jusqu'au 1^{er} janvier dernier.

3195 Bon, depuis le 1^{er} janvier, il y a six (6) ou sept (7) projets peut-être qui ont été déposés, le ministère de l'Environnement pourrait nous confirmer, par des promoteurs.

3200 Mais la question que tout le monde se pose, qui a l'air simpliste, qu'est-ce que va faire le ministère pendant tout ce temps-là? Vous, vous allez travailler pendant un an-un an et demi (1-1 ½) avant que les recommandations soient prises, acceptées, prorogées et peut-être être soumises au Conseil des ministres ou autres, qu'est-ce qui va se passer tout ce temps-là?

3205 Est-ce que le ministère va retarder l'acceptation de projets, j'en doute fort. Je pense que...

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 C'est ça qu'est votre question?

PAR RICHARD LEGAULT:

3215 Oui, je pourrais poser cette question-là, mais elle a l'air naïve.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 Non, non, elle est pas naïve, mais elle a déjà reçu une réponse, c'est déjà dans les transcriptions, antérieurement.

3225 Mais on va vérifier l'élément de réponse là-dessus. Monsieur Latulippe, voulez-vous rappeler ce qui a été dit sur ça.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3230 Je vais essayer de me conformer à ce qui avait été déjà dit. Alors effectivement, le moratoire n'est plus en vigueur et donc, tout projet de captage soumis à l'étude, il y en a six (6) exactement à l'heure actuelle, va suivre son cours au niveau de l'étude et en bout de ligne, s'il y a lieu de l'autoriser, il sera autorisé.

3235 Le moratoire servait à suspendre les autorisations sur les projets de captage; n'existant plus, le processus se continue de façon régulière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ni en accéléré, ni en retard?

3240 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Absolument, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Très bien.

PAR RICHARD LEGAULT:

3250 Une sous-question à ça: est-ce que je comprends bien, est-ce qu'au fond, le gouvernement justifiait un moratoire avant le 1^{er} janvier et là, il y a plus de justification de moratoire?

3255 Ça rend un peu la situation un peu étrange, face à la participation des citoyens. Et moi, je pense que ça place la Commission dans une situation un petit peu difficile.

Est-ce qu'il va y avoir une réglementation intérimaire ou une réglementation qui va être déposée, j'espère que vous allez obtenir le document.

3260 Et est-ce qu'on peut compter que cette réglementation-là va être bonifiée suite à, je dirais, tout ce qui va se passer au Québec au niveau des suggestions au BAPE, justement, améliorée, bonifiée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 On va vérifier, d'abord est-ce qu'il y a une réglementation? Le moratoire était dans un certain sens, on a parlé tantôt d'éventuels règlements sur l'eau souterraine.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3270 C'est le même sujet, monsieur le Président.

Par contre, j'aimerais préciser que, les éléments, lorsqu'un projet de captage, même s'il y a pas de réglementation a priori qui couvre l'ensemble des intervenants, il y a un certain nombre d'éléments qui sont demandés lorsqu'il y a un projet de captage.

3275

Je sais pas, j'en aurais pour à peu près une minute, alors donc il y a six (6) demandes de captage à l'heure actuelle, les entreprises doivent produire une étude hydrogéologique complète, et la municipalité où sera situé le puits doit automatiquement être informée et consultée avant qu'une autorisation ne soit délivrée par le ministère.

3280

Si une municipalité s'objectait formellement à la délivrance d'un permis, la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit expressément qu'une enquête soit tenue pour entendre tous les intéressés.

3285

Les exigences du ministère dans le cadre de l'étude hydrogéologique sont de plusieurs ordres. Entre autres, on doit démontrer la sécurité alimentaire, c'est-à-dire vérifier que l'eau est propre à la consommation humaine, et s'assurer de la protection naturelle de l'aquifère.

3290

Également, on doit démontrer l'absence d'impacts significatifs du projet de captage pour les autres usagers et l'environnement, en déterminant notamment l'étendue de la zone d'influence de captage, en procédant à des essais de pompage et en faisant une vérification de la qualité de l'eau, de façon à évaluer l'importance des effets potentiels sur les puits voisins.

3295

Donc on n'y va pas à la légère. Et dans le document de consultation sur les eaux souterraines, je rappelle le questionnement que j'avais souligné à quelques reprises, monsieur le Président, il serait peut-être bon de le répéter pour l'intervenant:

3300

"Serait-il opportun - c'est un questionnement que le ministère se fait par rapport au captage des eaux souterraines, et particulièrement sur l'embouteillage - serait-il opportun que tous les captages d'eaux souterraines, peu importe leur importance et leur finalité, fassent l'objet d'une autorisation a priori afin d'en mesurer les conséquences sur la ressource. Dans la mesure où le contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir, qu'arriverait-il des captages déjà en exploitation et non autorisés."

3305

Alors ce questionnement-là amène justement, et c'est le but du document de consultation, à ce que la population qui assiste à la consultation nous donne, via les mémoires qu'ils déposeront à votre attention, monsieur le Président, leur opinion sur élément-là.

3310

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va?

PAR RICHARD LEGAULT:

3315

Ça répond à ma question. Ça veut dire, au fond, que le projet de loi ou, au fond, le projet de politique va être amélioré suite aux consultations des audiences publiques.

Est-ce que je peux comprendre ça comme ça? Il y a des chances que...

3320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il est à souhaiter que ça ait pu être compris comme ça.

Ça va? Merci.

3325 À propos des documents qui ont été demandés, 93, CRE, ils sont pas ici, on vérifiera.

CUQ, utilisation des pesticides en milieu urbain, c'est un document que vous avez, vous pouvez nous déposer ça?

3330 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Oui.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

CUQ, bilans de l'économie d'eau potable, ça va?

3340 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Oui.

3345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les dix-douze (10-12) bulletins existants?

PAR M. PIERRE BRETON:

3350 Horizon Environnement, oui, il y a pas de problème; c'est des feuillets de quatre (4) pages.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Oui, c'est ça.

CUQ, boues des fosses septiques, 97-98?

3360 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Le dernier bilan qui avait été fait, le portrait, oui, on peut le déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365

Vous pouvez déposer ça, ça va.

3370

Pour ce qui est de la demande que vous avez faite sur les documents de l'AQTE, je vais demander à un analyste de vérifier auprès de l'ancienne AQTE, qui est devenue Réseau Environnement, et vous avez demandé une bibliographie éventuellement ou un sommaire, c'est peut-être ce qu'il y aurait de plus simple.

3375

Sur les rapports de conformité de l'eau potable dans les six (6) municipalités de la Côte-de-Beaupré, vous avez ça, au ministère de l'Environnement?

3380

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3385

Pour les six (6) municipalités, l'état de la qualité d'eau potable? Oui, sur la Côte-de-Beaupré, on va faire une vérification et si on a le document, on va le déposer auprès de la Commission.

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

Ensuite, il reste: rapports d'inspections du site de Saint-Tite-des-Caps. Vous avez ça?

3395

PAR M. JACQUES RIVARD:

Oui, on va vous déposer ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400

Très bien.

3405

Par ailleurs, monsieur, je ne redéposerai pas dans la documentation les documents de l'audience qui a déjà eu lieu là-dessus, parce que là, je veux pas une porte qui ouvre sur une autre porte, sur une autre porte, sur une autre porte. Parce que là, je pourrai plus gérer le papier! C'est correct?

Comme ces documents-là ont déjà été traités, si jamais quelqu'un en a besoin, il peut venir au Bureau d'audiences et il y a pas de difficulté. Ça va?

3410 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Monsieur le Président, vous me permettez, le président du CRE de Québec est ici, les deux (2) premiers documents dont l'intervenant a parlé tantôt, il pourrait peut-être vous donner la réponse. Il était pas là quand vous avez parlé, mais là, il est arrivé.

3415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., alors on vérifiera auprès de lui et on verra.

3420 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Monsieur Beauchamp, complément d'information.

3425 Puisque l'intervenant a mentionné, dans son inventaire sur l'utilisation des pesticides, la possibilité qu'il y en ait au lac Saint-Charles, j'aimerais confirmer, comme il a été mentionné dans le communiqué d'aujourd'hui, que la vérification des pesticides dans notre eau brute ainsi que dans notre eau potable démontre qu'elles respectent les normes.

3430 **PAR LE PRÉSIDENT:**
Bon, O.K.

Juste à propos de ce que vous avez demandé sur Américana, on va s'entendre sur ceci, c'est la Commission qui gère qu'est-ce qu'elle estime être essentiel, parce que la Commission fait son enquête, et a priori, la Commission a pour mandat d'aider les gens à participer, mais c'est la Commission qui porte un jugement, à un moment donné, sur l'opportunité ou non de déposer un document.

3440 Et vous comprenez bien que si on faisait pas le contrôle, ce serait terrible, parce qu'un jour on aurait des documents haineux ou toutes sortes de choses. Donc on doit exercer une discrétion.

3445 Pour ce qui est des documents d'Américana, je me suis assuré que deux (2) analystes vont participer, et quand il apparaîtra qu'un document est important et qu'il est valide, qu'il est valable, qu'il est rigoureusement fait, notre politique a priori, c'est d'aider la consultation et la connaissance.

3450 C'est pour ça que de temps en temps, je demande des références, parce qu'il faut s'assurer par exemple qu'un article qui se dit scientifique vienne d'un milieu qui se dit scientifique, une revue avec jury, etc.

3455

La question là-dedans, c'est la rigueur. C'est pas du tout d'empêcher, mais c'est en même temps de gérer, dans les contraintes de ressources qui sont les nôtres; et si on a des sites qui ont dix mille (10 000) pages, on se fait illusion, parce qu'à un moment donné, trop d'informations vont empêcher la participation.

Alors c'est cette pondération-là que nous essayons de faire. Ça va?

3460

HAMIDA HASSEIN-BEY

PAR LE PRÉSIDENT:

3465 Alors j'ai madame Hamida Hassein-Bey.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3470 Monsieur le Président, pendant que madame s'installe à la table, dans la foulée, monsieur Latulippe, du rapport demandé par monsieur Legault, le rapport de conformité de l'eau potable sur la Côte-de-Beaupré, est-ce qu'on pourrait pas glisser et traverser à l'Île-d'Orléans, dans la mesure où il y a...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3475 Vous êtes en conflit d'intérêts!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3480 ... dans votre document, à la page 10 - est-ce que j'ai dit quelque chose d'incongru?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3485 Non, c'est moi qui l'ai dit, j'ai souligné que vous étiez peut-être en conflit d'intérêts.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Ah bien oui, il faut bien rester quelque part!

3490 Vous dites, dans votre document, le portrait régional, à la page 10, qu'il y a un projet réalisé en partenariat avec la MRC, le ministère des Affaires municipales, vous, l'Environnement, Agriculture, et que bon, vous avez des projets, l'échéance du projet est prévue fin 99.

3495 Alors est-ce qu'il y a des documents qu'il y a au moins un rapport de conformité? Est-ce que vous avez présentement des rapports sur la qualité de l'eau potable à l'Île-d'Orléans, et si oui, pouvez-vous les déposer?

3500 Et est-ce qu'on pourrait avoir l'assurance que vous ne nous oubliez pas lorsque l'échéance de ce rapport dont nous parlons, des partenaires, arrivera.

PAR M. JACQUES RIVARD:

3505

Vous avez posé une question avec une bribe de réponse, fin 99; le rapport va être prêt à la fin de 99. On est en processus de colliger l'information.

3510 Et je peux prendre l'engagement de vous remettre, parce que votre Commission va siéger encore à ce moment-là, les documents à ce moment-là vous seront transmis. Je prends l'engagement, et par écrit.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

3515 Mais présentement, vous n'avez pas de rapport sur l'eau potable?

PAR M. JACQUES RIVARD:

3520 On est en train de colliger l'information avec les différents intervenants, donc on vous donnerait quelque chose qui n'est pas peaufiné. Et comme le président a dit tantôt, vous êtes mieux d'avoir un document qui est terminé, ce serait plus intéressant pour vous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 Très bien.

Madame, bonjour.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3530 Bonjour. Je suis donc Hamida Hassein-Bey, je suis coordonnatrice de l'organisme ZIP de Québec-Chaudière-Appalaches. Nous sommes un organisme de concertation pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent; nous couvrons sept (7) MRC et la Communauté urbaine de Québec.

3535 Nous avons présentement cinquante-cinq (55) organismes de la région, dont des municipalités et de nombreux citoyens, pour justement travailler ensemble pour trouver des solutions au fleuve Saint-Laurent.

3540 Bien sûr, nous sommes partenaires avec le programme Saint-Laurent Vision 2000, et notre mission, c'est de travailler avec le milieu pour déterminer des priorités concernant, je dirais, le fleuve Saint-Laurent.

3545 Nous avons établi de nombreuses consultations, au niveau de la région. Nous avons présenté le bilan régional, j'imagine il est sur votre liste, le bilan régional du fleuve Saint-Laurent, qui a été fait par Saint-Laurent Vision 2000.

3550 Après deux (2) ans, et après avoir fait des tables de concertation, nous avons élaboré un plan d'action, un plan d'action et de réhabilitation écologique, où les intervenants du milieu ont déterminé quinze (15) priorités, qui s'en vont de la protection des milieux humides jusqu'à l'assainissement urbain.

Alors j'aimerais déposer ce document-là, qui est très important, dont la première partie donne finalement la problématique, et la deuxième partie, ce sont les priorités de la région.

3555 Aussi, une autre priorité, c'est l'accessibilité publique dans la région. Et bien sûr, nous avons élaboré plusieurs recherches dans ce sens.

3560 Mais je sais qu'hier, il y avait des gens qui parlaient de l'Anse-au-Foulon, alors nous avons justement initié le projet de la plage publique de l'Anse-au-Foulon, et qui est un des projets que nous suivons.

Je veux déposer justement ce document-là aussi. Comme nous avons élaboré vraiment une étude, un inventaire de tous les accès publics de la région.

3565 Donc c'est très important pour la région de savoir que ces documents-là existent.

3570 En travaillant avec le milieu, ce que nous avons remarqué aussi, au niveau des tables de concertation, que la plupart du temps, on avait un problème d'accessibilité de l'information - puisqu'aujourd'hui, je pense que c'est pour échanger l'information - il y avait un problème d'information de la population et un problème de vulgarisation. Quand on travaille avec la population, si on leur présente un rapport de deux cents (200) pages très technique, les gens ne le comprennent pas.

3575 Et bien sûr, au niveau de l'assainissement urbain, je pose la question, nous n'avons même pas une carte, pour nous, pour les huit (8) MRC, qui nous montre où sont les émissaires du fleuve Saint-Laurent.

3580 Et je veux savoir, je veux poser la question ici: est-ce qu'il existe une carte qui nous donne exactement où sortent ces émissaires, rive sud, rive nord? Ça, c'est ma première question.

Je sais pas si je peux poser la deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Oui, oui, posez-la tout de suite, on ira la chercher.

3590
PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3595 La deuxième question, ça concerne l'année passée, il y a eu vraiment une belle initiative du MEF et de Santé Québec, je pense, qui ont fait des tests de l'eau du fleuve, au niveau de certaines plages qui peuvent être un jour baignables.

3600 Je voudrais savoir si ces tests, comment dirais-je, on va les faire de façon automatique, et si ces tests, on va les répéter cette année, parce que c'était très important pour les intervenants du milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

3605 Juste en revenant à propos de vos documents, madame, en avez-vous trente-cinq (35) exemplaires?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3610 Malheureusement, on n'est pas si riche que ça pour déposer trente-cinq (35). Je peux déposer quelques-uns, mais trente-cinq (35)...

PAR LE PRÉSIDENT:

3615 Vous pouvez nous en déposer quelques-uns, s'il vous plaît.

Est-ce que vous avez le support informatique?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3620 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 Il va rentrer sur notre site, à ce moment-là.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

3630 C'est-à-dire vous voulez avoir la disquette?

PAR LE PRÉSIDENT:

3635 Oui. Ça va?

3640 Émissaires au fleuve, rive sud, rive nord, est-ce que vous avez une carte du fleuve qui permet d'identifier les équipements municipaux, ainsi que les émissaires au fleuve?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense que mon collègue du MAM pourrait peut-être répondre à ça.

3645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le collègue du MAM, en frappeur de relève!

PAR M. YVAN DUMONT:

3650 Oui, dans ce cas-ci, c'est vraiment en relève!

3655 C'est une information, effectivement, que nous avons en main de par les projets d'assainissement qui ont été réalisés, c'est-à-dire que c'est une information qu'on tire des plans et devis qui nous sont présentés pour la réalisation des projets.

Mais c'est pas une information que nous avons rassemblée sur une carte qui pourrait être mise à la disposition de la Commission. Donc de façon pratique, on n'a pas de carte qui illustre, qui rassemble toute cette information-là.

3660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez pas de projet d'en faire une?

3665 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Pas à ma connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670 Parce que c'est fort intéressant comme question, là.

3675 **PAR M. YVAN DUMONT:**

3680 C'est un fait, et madame a raison de souligner que cette information-là n'est souvent pas rassemblée. C'est une information qui est effectivement disponible mais qui, malheureusement en tout cas jusqu'à maintenant, n'est pas rassemblée chez nous.

Je veux dire, on n'a pas ce genre de document-là.

3685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3685 Est-ce que la CUQ, pour sa part, il me semble, l'usine de la CUQ, elle a deux (2) émissaires au fleuve?

PAR M. PIERRE BRETON:

3690

C'est ça, il y a deux (2) émissaires; deux (2) diffuseurs qui sont localisés dans le centre du fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

3695

Est-ce que vous avez une carte qui montre la localisation des émissaires?

PAR M. PIERRE BRETON:

3700

Oui, on a sûrement une forme de carte qui montre la localisation. Le détail, je peux pas vous le préciser aujourd'hui, mais il y a sûrement quelque chose, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3705

Bon, vous pouvez nous l'apporter?

PAR M. PIERRE BRETON:

3710

Demain ou après-demain. Je vais vous la faire parvenir, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

3715

Ça en fait pas beaucoup, il y a pas grand-chose! Vous posez une question sur des carences d'information ou de visualisation, au plan de l'instrumentation.

3720

À propos de Santé Québec et de l'analyse des plages, il me semble qu'on en a causé hier soir, c'est ça. Pouvez-vous me rappeler ce qui a été fait l'an passé et confirmer ou infirmer si cela va être répété cette année.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3725

Je vais demander à monsieur Serge Hébert de donner l'information.

PAR M. SERGE HÉBERT:

3730

Alors on a un projet qui commence cet été, qui constitue la surveillance de sites potentiels de baignade dans le fleuve Saint-Laurent.

Au total, il va y avoir près d'une trentaine de sites qui vont faire l'objet d'une surveillance, à l'été 99, dont la sélection finale n'est pas complétée. On peut parler entre cinq (5) et sept (7) sites dans la région de Québec.

3735 Ce projet-là va se répéter pour les quatre (4) prochaines années. La première année constitue une année finalement de reconnaissance, pour identifier les sites offrant le meilleur potentiel, et puis les années subséquentes, les efforts d'échantillonnage vont être concentrés sur justement ces sites offrant un meilleur potentiel.

3740 Mais on peut affirmer sans problème qu'il va y avoir un suivi serré pour les quatre (4) prochaines années, à certains endroits où il y a un potentiel qui s'annonce.

PAR LE PRÉSIDENT:

3745 Et il y aura sans doute chaque année un rapport annuel?

PAR M. SERGE HÉBERT:

3750 Sûrement que ces résultats vont être compilés et rendus publics à chaque année, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755 Très bien.

Ça va, madame?

3760

PAR M. DENIS GAUVIN:

3765 Monsieur le Président, le rapport dont fait mention madame Hamida Hassein-Bey a été réalisé conjointement avec la Direction de santé publique et le ministère de l'Environnement.

3770

À l'époque, l'objectif initial était d'avoir un portrait, dans un temps donné, sur l'état de situation concernant des sites potentiels de baignade.

3775

Pour ce qui est du ministère de la Santé, et plus spécifiquement de la Direction de santé publique, il est pas dans nos vues prochaines de faire un suivi relativement à ces sites potentiels de baignade là, du fait que c'est plus ou moins notre mandat, relativement au suivi environnemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

3775

Ce que vous avez fait l'an passé, ça avait été rendu public?

PAR M. DENIS GAUVIN:

3780 Oui, c'est un document que j'ai déposé hier à votre commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785 Donc pour le rapport de l'an passé, il est déposé à la Commission, donc il sera dans nos centres de consultation incessamment.

Et pour l'année prochaine, il y aura donc un programme échelonné sur quatre (4) ans.

Ça va?

3790 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

C'est fini, les questions que je peux poser?

3795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

Merci!

3800

ANDRÉ STAINIER

3805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Stainier, s'il vous plaît.

3810 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Monsieur le Président, madame, monsieur. Je suis André Stainier, de l'organisme Les Amis (es) de la Vallée du Saint-Laurent, un organisme qui s'occupe de protection et de promotion des richesses environnementales du Saint-Laurent dans l'ensemble du Québec, mais particulièrement dans les régions Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Bas-du-Fleuve.

3815 D'ailleurs, un de nos membres est intervenu hier et a sans doute présenté l'organisme, je n'ai pas à le refaire, je crois.

3820 J'aurais deux (2) questions. La première, c'est vraiment, j'aimerais vraiment être éclairé sur quelque chose qui n'est pas clair pour moi, c'est le degré, enfin, c'est ce que l'on fait en ce qui touche la contamination chimique et toxique de l'eau.

3825 On parle de décontamination, d'épuration, et on ajoute toujours, et on ne parle que de, de ce que moi je comprends en tout cas, que de bactériologie, de contamination bactérienne.

Quand je lis des choses, j'apprends que dans l'eau, par exemple dans l'eau du Saint-Laurent et de ses tributaires, il y a aussi des tas de produits que moi j'appelle chimiques, je sais pas si c'est le bon mot, dont certains sont en plus toxiques ou rapidement toxiques, selon sans doute leur degré de concentration.

3830 Ce que je comprends aussi, c'est que ce qu'on appelle l'épuration des eaux, en tout cas au plan municipal, au plan urbain, ne touche que l'aspect bactériologique ou bactérien de tout cela.

3835 Quand je lis aussi des choses, notamment sur le Saint-Laurent bien sûr, j'apprends qu'il y a des degrés importants de contamination chimique et toxique dans l'eau du Saint-Laurent, et qu'une partie de cette contamination vient des rives, ne vient pas seulement des Grands-Lacs mais vient des rives, des industries riveraines, des municipalités riveraines, de l'agriculture d'ailleurs également, etc.

3840 Alors j'ai deux (2) questions, deux (2) applications de ma question: qu'est-ce que l'on fait face à cette contamination que j'appelle chimique de l'eau du fleuve et des rivières, pour qu'elle ne soit nocive ni aux humains, ni à la faune, ni à la flore?

3845 Et de façon particulière, qu'est-ce que l'on va faire pour que l'effort qu'on a réussi au plan des industries riveraines, dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, dure à jamais, ne dépende pas seulement de la bonne volonté des administrateurs actuels de ces usines?

3850 Et d'autre part, quelle est la situation dans ce qu'on me dit, disons que je pars de rumeurs, là, mais on me dit que dans plusieurs villes, les industries rejettent leurs eaux, après les avoir plus ou moins traitées, dans le système municipal, utilisent le système municipal pour rejeter leurs eaux et que donc, ces eaux s'en vont au fleuve, et que les municipalités, elles, ne font pas de décontamination chimique, puisqu'à ma connaissance, elles se préoccupent surtout de contamination bactériologique.

3855 Alors donc, j'ai une question un peu générale, qu'est-ce que l'on fait face à la contamination chimique de l'eau des cours d'eau au Québec, et de façon plus particulière, comment va-t-on assurer la pérennité de l'effort fait par Saint-Laurent Vision 2000 au plan des industries riveraines?

3860 Et qu'est-ce que l'on fait dans les villes, lorsqu'on accepte, dans une ville, que les industries se servent du système commun, du système municipal?

PAR LE PRÉSIDENT:

3865 Très bien.

Le représentant d'Environnement Canada n'est pas ici cet après-midi, il sera ici ce soir, et la responsabilité, en tout cas les interventions sur le fleuve étant des interventions conjointes, 3870 principalement dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, on va quand même vérifier la première partie de votre question, à savoir les usines municipales d'épuration des eaux usées, quelle est leur performance, quel est leur objectif?

3875 Est-ce qu'elles ne retiennent que la pollution bactériologique ou quels sont les autres polluants qui sont retirés, notamment à l'égard des produits de type toxique.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3880 Comme premier élément avant de céder la parole à mon collègue Serge Hébert, pour la problématique chimique et tout ça, mais au niveau des industries, je vous souligne, monsieur le Président, qu'on a déposé auprès de la Commission le bilan intitulé "L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec, bilan 1995", qui vient tout juste d'être déposé la semaine dernière, je pense.

3885 Alors dans ce document, on fait état d'une amélioration, et on discute depuis 1970 de l'amélioration qui s'est produite au niveau des rejets d'eaux usées.

3890 J'avais souligné certains éléments lors de ma présentation à Montréal, à l'égard des eaux usées industrielles qui ont amené de nombreuses industries à mettre en place diverses mesures d'assainissement qui se traduisent, en bout de ligne, par une réduction substantielle des effluents industriels déversés dans l'environnement.

Donc sans faire la nomenclature de tout ce document, l'intervenant peut se référer à ce document-là.

3895

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais la question qu'il pose est une question qui est souvent soulevée, il est assez courant dans les municipalités qu'une usine procède à un petit traitement de ses effluents, et qu'elle rejette le reste dans les égouts municipaux, pour être ensuite acheminés à l'usine d'épuration de la ville en question.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3905

Je vais céder la parole, si vous le permettez, ou vous devriez, suggestion, adresser la parole à mon collègue du MAM. Ce n'est pas une relève, c'est une juridiction.

PAR LE PRÉSIDENT:

3910

Non, non, c'est ça. Mais comme autrefois, c'était tout au ministère de l'Environnement, on a tendance à l'adresser là.

Alors monsieur Dumont, s'il vous plaît.

3915

PAR M. YVAN DUMONT:

Oui. Là-dessus, l'intervenant a raison de mentionner qu'au départ, les stations d'épuration municipales ne visent pas l'enlèvement des produits chimiques comme tels; en fait, elles visent plutôt des performances au niveau de la pollution organique et de la pollution bactérienne, donc la contamination bactérienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors pouvez-vous préciser ces mots-là, parce qu'on a toujours de la difficulté, là.

3925

PAR M. YVAN DUMONT

Bon, quand on a parlé de la pollution bactérienne, évidemment, c'est la contamination bactériologique, donc les micro-organismes qui sont présents dans les eaux usées

3930

Et ce qu'on entend par pollution organique, c'est les paramètres conventionnels de matières en suspension et de demandes biochimiques en oxygène.

Donc ce sont sur ces paramètres-là que la performance des stations d'épuration municipales est mesurée et suivie, de façon générale.

3940 Par ailleurs, il peut y avoir un effet indirect au niveau de l'enlèvement de certains polluants chimiques par l'action des stations d'épuration, parce qu'il y a quand même une décantation ou un captage de la matière en suspension, donc il y a des produits chimiques quand même qui peuvent se retrouver associés à cette matière en suspension là, qui vont être trappés dans les stations d'épuration municipales.

3945 Mais vous avez bien raison de dire que la performance des stations municipales ne s'adresse pas, en tout premier lieu, à la pollution chimique.

3950 Par ailleurs, je voudrais aussi ajouter que dans le cadre des programmes d'assainissement...

PAR LE PRÉSIDENT:

3955 Ce qu'on appelle la pollution chimique, c'est-tu aussi ce qu'on appelle la pollution toxique, est-ce que c'est la même chose?

PAR M. YVAN DUMONT:

3955 Ça peut être associé, oui, en partie, à la toxicité des eaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960 Et ce qu'on appelle la pollution des métaux lourds, c'est du chimique ou du toxique?

PAR M. YVAN DUMONT:

3965 C'est les deux (2), mais là-dessus, peut-être que Serge Hébert pourrait vous donner plus d'informations, là.

PAR M. SERGE HÉBERT:

3970 Bon, effectivement, quand on parle de pollution par les métaux lourds, on parle de pollution toxique.

3975 Si on prend l'exemple de la station d'épuration physicochimique comme la CUM, le rendement d'enlèvement de ces métaux-là peut varier, selon le métal, entre quarante (40%) et soixante-dix pour cent (70%), même si ces usines-là ne sont pas pensées pour enlever les métaux toxiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3980 Parce que d'habitude - faites-nous le portrait, s'il vous plaît, très simple, mais qu'on se comprenne bien.

Quand on parle de traitement primaire, quand on parle de traitement secondaire, et des fois on parle de traitement tertiaire, et d'habitude ce qu'on nous dit, c'est que le traitement tertiaire, il vise les métaux lourds.

3985

Est-ce que ça a du bon sens comme représentation?

PAR M. SERGE HÉBERT:

3990

Je suis pas un spécialiste de l'assainissement, je peux vous transmettre les connaissances que j'en ai. Maintenant, pour les différents types de traitement, il faudrait faire appel à un ingénieur.

3995

Mais ce que je pourrais vous mentionner, c'est qu'est-ce qui est enlevé, qu'est-ce qui sort au bout du tuyau. Ça, c'est plus de mon ressort.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000

O.K., dites-nous ça.

4005

PAR M. SERGE HÉBERT:

Donc au niveau des métaux, on a un bon pourcentage d'enlèvement, même si c'est pas ces substances-là qui sont ciblées.

4010

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qui veut dire qu'à Montréal, dans le cas de la CUM, de la Communauté urbaine de Montréal...

4015

PAR M. SERGE HÉBERT:

4020

Il y a un Service de l'environnement qui s'occupe de la surveillance des industries sur le territoire de la CUM.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025

Alors normalement, ces usines-là ne renvoient dans les égouts que des rejets qui ne contiennent pas...

PAR M. SERGE HÉBERT:

4030 Je ne dis pas qu'ils renvoient des rejets qui n'ont aucun toxique, mais il y a quand même un contrôle à la source pour minimiser le plus possible le rejet de toxiques dans les réseaux d'égouts municipaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

4035 Très bien.

On va vérifier, est-ce que c'est la même chose à la CUQ?

4040 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Au niveau de la CUQ, on parle pas d'un traitement physicochimique, on parle plutôt d'une décantation primaire suivie d'un traitement biologique. Donc c'est un petit peu différent, en termes de type de traitement, en termes d'enlèvement entre autres peut-être des métaux.

4045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que les usines sont appelées à faire un prétraitement avant d'envoyer les eaux dans votre réseau?

4050 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Chaque municipalité, et aussi la Communauté, possèdent un règlement de rejets en réseau qui statue sur un certain nombre de paramètres.

4055 Donc l'industrie qui rejette en réseau doit respecter les normes fixées par les règlements. Ce qui veut dire que certaines industries doivent faire un prétraitement avant de rejeter, pour être en mesure de respecter les normes du règlement, soit faire un prétraitement ou modifier, dans certains cas, le procédé de fabrication ou le procédé industriel.

4060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que ça nous met à l'abri de déchets toxiques de la part des industries?

PAR M. PIERRE BRETON:

4065 C'est une bonne question. Je dirais que non, on a jamais...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4070 Vous avez pas un mécanisme de surveillance qui vous fait constater...

PAR M. PIERRE BRETON:

4075 Oui, on a une équipe de surveillance. On ne peut pas surveiller toutes les industries qui sont raccordées en réseau.

4080 En 1985 ou vers 1985, lorsque le projet de construction des stations a été mis en place, le ministère de l'Environnement de l'époque avait fait un premier relevé, et on avait ciblé une soixantaine d'industries qui avaient été jugées significatives en termes de rejets en réseau, et c'est ces industries-là, il y en a qui se sont ajoutées, quelques-unes, il y en a qui sont parties, qui font l'objet d'un suivi.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

4085 Mais ça, c'est pour des industries dont les rejets arrivent dans votre réseau.

Est-ce qu'à part les deux (2) traitements dont vous avez l'assurance morale de la part de Daishowa, est-ce qu'il y a une façon pour vous de surveiller?

4090 Parce qu'on a dit, un peu plus tôt, qu'après deux (2) traitements, les rejets de l'usine de Daishowa à l'embouchure de la Saint-Charles s'en vont dans l'émissaire de la CUQ, probablement celui de Beauport, les battures de Beauport.

PAR M. PIERRE BRETON:

4095 C'est ça. Nous, on ne fait aucune surveillance des rejets industriels qui sont hors réseau.

4100 Daishowa, entre autres, est soumise à une réglementation sur les fabriques de pâtes et papiers, et c'est en vertu de cette réglementation-là qu'elle est surveillée et qu'elle doit faire des rapports.

On ne surveille pas la qualité des eaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

4105 Si surveillance il y a, elle serait faite par le ministère de l'Environnement, cependant?

PAR M. PIERRE BRETON:

4110 C'est la réglementation sur les fabriques, là. J'avoue que...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien ça.

4115 Monsieur Genest, s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

La faites-vous, cette vérification-là?

4120

PAR M. JACQUES RIVARD:

Cette vérification-là est faite par l'information que l'usine nous envoie sur une base annuelle, ou même plus que ça, c'est plus fréquent que ça.

4125

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

Oui, on a des rapports mensuels de la fabrique sur effectivement l'efficacité des systèmes de traitement.

4130

Et on a aussi des campagnes d'échantillonnage que l'on mène nous-mêmes auprès de l'entreprise, pour vérifier finalement les programmes d'autosurveillance qui sont faits par l'entreprise.

4135

Je dirais que pour les entreprises qui se rejettent au réseau, en réseau, à l'intérieur de la CUQ, nous, on a les statistiques qui nous indiquent qu'on a environ soixante-dix-sept (77) entreprises qui sont branchées sur les réseaux, dont leurs eaux usées vont jusqu'aux usines de traitement, soit l'une ou l'autre, et effectivement, il y a une équipe au Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Québec qui voit, à l'intérieur d'une certaine campagne d'échantillonnage ciblée, année après année, pour vérifier si ces entreprises-là respectent les règlements pour leurs rejets.

4140

Et lorsqu'il y a des systèmes de traitement primaire par exemple qui doivent être installés auprès de ces usines, bon, c'est nous, au ministère de l'Environnement, qui donnons l'autorisation finalement aux entreprises pour l'installation et le suivi de ces équipements-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4150

J'aimerais, monsieur Latulippe, aller un petit peu en amont des réponses qui ont été apportées. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ou demander à un de vos spécialistes de le faire, un peu l'effet des substances toxiques sur l'eau.

4155

Est-ce que c'est vrai que ce sont des substances très persistantes, qui voyagent à de grandes distances, qui sont à peine décelables, qui ont des effets importants sur les espèces, les humains et les écosystèmes, particulièrement les écosystèmes aquatiques qui sont très vulnérables?

Qu'en est-il de la bio-accumulation dans la chaîne alimentaire?

4160

C'est des questions importantes et graves, et je pense qu'on devrait peut-être prendre une minute ou deux (2) pour situer un petit peu la problématique.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4165 Je vais demander à Serge Hébert de donner des explications, et peut-être que la région pourra compléter.

PAR M. SERGE HÉBERT:

4170 Alors ma réponse, c'est certaines substances, oui. On peut pas généraliser pour toutes les substances. Il y a des substances bio-accumulables, il y en a d'autres qui le sont pas; il y a des substances toxiques, persistantes, d'autres qui le sont pas. On peut pas faire de portrait global.

4175 Il y a des substances à effet endocrinien qui miment le comportement de certaines hormones, alors il y a une panoplie de substances avec une panoplie d'effets.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4180 Mais, monsieur Hébert, on a entendu parler souvent de dioxines, furanes, BPC par exemple.

PAR M. SERGE HÉBERT:

4185 Oui. Ce sont des substances persistantes, effectivement; celles-là, oui. Avec, bon, différents effets au niveau de la santé, effets cancérogènes, augmentation de risques de cancer, oui. On peut pas nier ça.

4190 Maintenant, de dresser un portrait de la toxicité de ça, c'est monumental, ce que vous demandez là comme question.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4195 Non, mais ma question, c'est un peu de dresser la problématique du rapport entre ces substances et l'eau, quel effet ça produit, et étant donné leur persistance justement, l'effet sur la bio-accumulation dans la chaîne alimentaire.

4200 Est-ce qu'il y a des contrôles qui sont rassurants pour la population ou si tout ça, étant donné que c'est à peine décelable, c'est une espèce de bombe qu'on a sans le savoir?

PAR M. SERGE HÉBERT:

4205 Bon, les études qui ont été faites dans le fleuve Saint-Laurent, notamment au niveau des HAP et des BPC, identifient le territoire québécois comme une source de ces substances-là, tout nous provient pas des Grands-Lacs.

Maintenant, les concentrations trouvées à la hauteur de Québec par exemple, dans le fleuve Saint-Laurent, sont en deçà des normes de protection de la vie aquatique et de la protection de la santé humaine.

4210 Il y a une surveillance qui se fait aussi à notre ministère de ces substances-là, qui n'est pas faite via un grand réseau de surveillance comme on parlait tantôt, c'est des projets spécifiques sur des bassins versants. On parle d'échantillonnages à grand volume, parce que ces substances-là sont au niveau traces.

4215 Il y a une préoccupation au ministère sur les substances à effet endocrinien. Il y a une proposition de suivi qui va être déposée pour commencer à regarder cette problématique-là.

4220 Maintenant, en tout cas la situation, je crois, en tout cas dans le fleuve, n'est pas alarmante au niveau de ces substances-là. Je ne dis pas qu'elles n'y sont pas présentes, je dis plutôt qu'elles y sont à des concentrations qui, selon nos connaissances actuelles, ne sont pas un risque pour la santé humaine.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4225 Et par rapport au Saint-Laurent par exemple, on parlait de partenariat cet après-midi, est-ce que le Québec conduit des partenariats avec le gouvernement fédéral - on pourra poser la question également à Environnement Canada ce soir - avec le gouvernement fédéral qui a le programme Accélération de la réduction des toxiques, ainsi que la politique de gestion des substances toxiques, ainsi qu'une stratégie binationale avec les États-Unis sur les produits toxiques.

4230 Est-ce qu'il y a des partenariats entre Ottawa et Québec sur le contrôle des substances toxiques par exemple dans le Saint-Laurent?

PAR M. SERGE HÉBERT:

4235 Dans le cadre du programme Saint-Laurent Vision 2000 phase 3, oui, il y a une collaboration étroite entre les deux (2) paliers de gouvernement, pour s'attaquer aux problèmes résiduels des toxiques, oui.

4240 PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gauvin, vous aviez levé la main, sur les effets sur la santé, j'imagine?

PAR M. DENIS GAUVIN:

4245 Oui, effectivement.
La Direction de santé publique de Québec, en collaboration avec les partenaires de santé, c'est-à-dire Santé Canada, le ministère de la Santé ainsi que la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches, a produit en 1995 une synthèse des connaissances reliées

aux risques, je vais vous lire le titre exact, "Synthèse des connaissances sur les risques à la santé reliés aux divers usages du fleuve Saint-Laurent dans le secteur d'étude Québec-Lévis".

4255 C'est un rapport technique qui est quand même assez volumineux, au-dessus de deux cents (200) pages, et qui traite justement des risques à la santé reliés aux divers usages du fleuve Saint-Laurent, usages qui sont principalement: consommation d'eau potable, consommation de poissons et activités récréatives.

4260 Si je veux brosser un portrait assez rapide là-dessus, pour qu'il y ait risques au niveau de la santé, en premier lieu il faut qu'il y ait contact avec les contaminants.

4265 Pour ce qui est de l'eau potable, la consommation d'eau potable provenant du fleuve Saint-Laurent est assez importante au niveau de la région, et les analyses qu'on a faites en fonction de toutes les données qui étaient disponibles, principalement au niveau de la question de monsieur Stainier, au niveau du risque toxique, c'est-à-dire les paramètres chimiques, ont démontré qu'il y avait pas de risques notables au niveau de la santé, pour la population, reliés à la présence des contaminants chimiques dans l'eau potable, au niveau bien entendu de l'eau traitée.

4270 Le seul problème qui se pose en tant que tel, ce n'est pas un problème de qualité d'eau brute en tant que telle, mais c'est plus un sous-produit qui est formé lors du traitement de l'eau, ce qu'on appelle les sous-produits de la chloration, dont entre autres les trihalométhanes, qui est un sous-produit, un produit comme par exemple le chloroforme qui est un produit qui a été reconnu cancérogène chez l'animal.

4275 C'est notre principale préoccupation relativement aux contaminants chimiques, c'est un sous-produit qui est formé à cause de la présence du chlore avec la matière organique.

4280 Pour ce qui est des concentrations qui ont été analysées au niveau soit de la ville de Québec ou encore de Sainte-Foy, elles sont nettement en dessous des normes qui sont établies soit par le gouvernement du Québec ou encore par Santé Canada, c'est-à-dire le cent (100) microgrammes par litre; elles sont nettement sous ces recommandations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4285 Et est-ce qu'à vos observations, cela s'est amélioré depuis quelques années? La situation s'est-elle détériorée depuis dix (10) ans ou si elle s'est améliorée?

PAR M. DENIS GAUVIN:

4290 Concernant?

PAR LE PRÉSIDENT:

4295 L'eau du fleuve.

PAR M. DENIS GAUVIN:

4300 Pour ce qui est de la question environnementale, je poserais peut-être plus la question aux organismes environnementaux, soit le ministère de l'Environnement ou Environnement Canada.

4305 Mais ce que j'en sais des informations ou des différents rapports, que j'ai vus, effectivement oui, on note une amélioration relativement aux différents paramètres, soit bactériologiques ou encore physicochimiques pour l'ensemble du fleuve.

Mais j'ai pas les précisions relativement à l'état d'amélioration, à cet effet-là.

4310 Il y a eu des observations par exemple au niveau de la contamination du poisson, où on a observé effectivement une nette amélioration, des nettes réductions relativement soit au mercure ou encore BPC qu'on retrouvait au niveau de la chair.

4315 Relativement justement à la consommation de poissons, il y a le ministère de l'Environnement, bon, qui ont des échantillonnages qui ont été réalisés, le ministère fédéral également, ils ont fait des échantillonnages pour vérifier quels étaient les niveaux de contaminants dans la chair de poissons. Le principal contaminant préoccupant, c'est le mercure, mais règle générale, de façon générale, on dit que les concentrations au mercure sont sous la limite recommandée, concernant la consommation de poissons.

4320 Et il y a un guide qui a été publié par le ministère de la Santé, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, qui s'appelle "Connaissez-vous les omégas-3", et qui présente assez succinctement mais assez bien l'état de contamination du poisson et les risques au niveau de la santé.

4325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On en a parlé à Montréal, de ce document-là.

4330 Monsieur Dumont, la question de monsieur Stainier, au fond, essaie de voir, voici un organisme très concerné par la vie du fleuve, est inquiet par rapport à la performance des usines en place et est inquiet, il a cité directement, est-ce que cela va durer, est-ce que cela est lié à la bonne volonté des gens; si les gens sont remplacés, est-ce qu'on va avoir des garanties de la continuité de l'effort, et est-ce qu'on peut avoir une garantie de l'amélioration des performances des équipements mis en place, notamment au plan municipal.

4335 **PAR M. YVAN DUMONT:**

4340 Ce que j'ai mentionné tantôt, c'est que la majorité des équipements mis en place visent la pollution organique et bactériologique.

Maintenant, comme l'a mentionné monsieur Hébert, il y a des stations tout particulièrement qui ont une plus grande performance au niveau de l'enlèvement des substances toxiques et chimiques, qui sont les procédés physicochimiques, où on fait appel à un procédé de décantation qui est donc plus performant, et ces stations d'épuration là, je veux dire, les deux (2) principales se retrouvent, bon, c'est celle de la CUM et celle de Laval, donc dans des régions 4345 fortement industrialisées.

Donc c'est quand même des traitements qui sont plus adaptés au contexte industriel de ces régions-là.

Maintenant, pour ce qui est de la pollution chimique ou la toxicité, c'est sûr qu'en ce qui concerne, bon, les stations d'épuration municipales, la toxicité à l'effluent va être vérifiée éventuellement, je veux dire il y aura des mesures prises pour, s'il y a lieu, corriger les problématiques de toxicité à l'effluent des stations d'épuration municipales.

Et par ailleurs, dans le cadre des programmes d'assainissement, le ministère a demandé aux municipalités d'adopter des réglementations concernant les rejets dans les réseaux d'égouts, pour protéger justement les traitements biologiques qui assurent quand même un certain contrôle au niveau des déversements toxiques aux réseaux municipaux.

C'est sûr que ça ne garantit pas une qualité nécessairement, au niveau de la toxicité, mais quand même ça protège les traitements biologiques, donc il y a quand même un certain niveau de protection qui est assuré par cette réglementation-là.

4365 PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça, c'est une réglementation que vous incitez, vous incitez les municipalités à se donner une réglementation?

4370 PAR M. YVAN DUMONT:

C'est-à-dire c'est plus qu'inciter. Dans les ententes de financement avec les municipalités, on leur demande d'adopter une réglementation, et on leur propose une réglementation typique, je veux dire qui leur suggère des valeurs à normaliser dans leur réglementation pour assurer une protection à leurs ouvrages d'assainissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous-mêmes, vous n'en avez pas, vous n'en imposez pas vous-mêmes?

4380 PAR M. YVAN DUMONT:

Oui. Je vous dis que via les ententes de financement pour la réalisation des projets d'assainissement, cette réglementation-là est demandée aux municipalités. Donc ils s'engagent

4385 à adopter, dans les ententes de financement, une réglementation sur les rejets dans leurs réseaux d'égouts.

PAR LE PRÉSIDENT:

4390 Et si elles le font pas, elles ont pas de subventions?

PAR M. YVAN DUMONT:

4395 Je n'irais pas jusque-là.

4395 Disons que c'est une obligation qu'elles s'engagent à satisfaire, dans le cadre des ententes qu'elles signent, et je vous dirais qu'à ma connaissance, à moins de quelques cas encore là dont j'ai pas connaissance, la presque totalité des municipalités sinon la totalité ont adopté effectivement une réglementation à cet effet-là.

4400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous des résultats ou des analyses qui permettent de croire qu'une fois que les municipalités ont adopté ces règlements, qu'elles les fassent respecter?

4405 **PAR M. YVAN DUMONT:**

4410 Non. Il y a effectivement, à ce niveau-là, une certaine difficulté, parce que ça demande quand même des ressources relativement spécialisées pour aller contrôler les rejets industriels.

PAR LE PRÉSIDENT:

4415 Je me suis laissé dire autrefois, dans une vie antérieure, que certaines usines municipales devenaient sous-performantes parce que tout à coup, elles retrouvaient, elles recevaient des effluents qu'elles étaient pas capables de traiter, et en conséquence l'usine devenait moins performante qu'elle n'aurait dû.

4420 Est-ce que vous avez pu documenter cette chose-là, est-ce que vous êtes au courant s'il existe des usines municipales d'épuration qui n'atteignent pas les performances attendues parce qu'au fond, il y aurait des délinquants dans certaines villes qui enverraient dans les égouts des effluents qui déstabilisent l'efficacité de l'usine municipale?

Êtes-vous au courant du phénomène?

4425 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Oui mais, je veux dire, dans le sens de déversement accidentel.

4430 Mais, je veux dire, de performances qui seraient réduites de façon continue à cause de rejets toxiques qui interféreraient avec le traitement biologique, c'est ce que je crois comprendre, non, ça je suis pas au courant s'il y a une problématique particulière à ce niveau-là.

4435 En tout cas, moi, j'en ai pas entendu parler, et à ma connaissance, en tout cas, j'ai pas de rapport à cet effet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4440 Quand vous mettez une usine en oeuvre, il y a une espèce de période de rodage où vous essayez de voir si l'usine atteint le calibrage qu'on appelle, atteint l'objectif qu'elle devait poursuivre.

Est-ce que là-dessus, vous avez des résultats, est-ce qu'à votre opinion, les usines municipales d'épuration des eaux fonctionnent conformément à vos attentes?

PAR M. YVAN DUMONT:

4445 Oui. Une fois que le ministère s'est assuré que ces usines-là rencontrent bien les performances et les exigences qui ont été posées, il y a l'émission d'un avis de conformité.

4450 Donc dans tous les cas, avant de fermer le dossier, le ministère s'assure des performances.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des cas d'avis de non-conformité?

PAR M. YVAN DUMONT:

4460 On n'émet pas d'avis de non-conformité, c'est-à-dire qu'on n'émet pas d'avis tant qu'on s'est pas assuré de la conformité. C'est-à-dire que le projet reste ouvert, et le projet est toujours sous étude tant que cet avis-là n'est pas émis.

PAR LE PRÉSIDENT:

4465 Est-ce que vous avez des bilans des observations que vous faites de la performance des usines municipales?

PAR M. YVAN DUMONT:

4470 Je veux dire, au niveau des mises en service ou au niveau du suivi de la qualité des rejets?

PAR LE PRÉSIDENT:

Du suivi de la qualité.

4475

La problématique est la suivante, si Québec a mis six milliards (6 MM\$) d'investissements dans un réseau, est-ce que vous vous assurez que ce six milliards-là (6 MM\$) continue d'être bien investi et donc, que les usines continuent d'être performantes par rapport aux attentes qu'on a à leur égard?

4480

PAR M. YVAN DUMONT:

4485

Comme on vous l'a déjà mentionné, il y a effectivement en place un programme de suivi des rejets des stations d'épuration. Ce programme-là est partagé conjointement avec le ministère de l'Environnement, et il y a effectivement des résultats qui sont transmis de façon régulière aux deux (2) ministères, qui nous permettent de faire un suivi des rejets.

Le dernier bilan qui a été publié date de 94, et je pense qu'il vous a été remis.

4490

Ça ne veut pas dire qu'on ne reçoit pas de données depuis 94, mais ces données-là n'ont pas été mises en forme pour la publication d'un bilan. Mais elles sont traitées, elles sont validées chez nous, elles sont compilées et analysées.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4495

Monsieur Dumont, donc d'après ce que je comprends, on peut dire que dans la région de Québec, les stations d'épuration sont complètement fonctionnelles, ont dépassé donc leurs périodes de rodage, et qu'elles ont atteint les critères de conception, c'est-à-dire qu'elles rejettent ce qu'elles doivent rejeter, elles enlèvent les DBO, les MES, phosphore, etc., et qu'elles ont atteint les objectifs de rejet dans le milieu.

4500

Est-ce qu'on peut dire ça pour la région de Québec?

PAR M. YVAN DUMONT:

4505

Oui. Il y a un avis de conformité d'ailleurs qui a été émis pour les deux (2) stations d'épuration de la Communauté urbaine de Québec.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

4510

D'accord.

Et sur les toxiques, monsieur Hébert peut-être, est-ce que les pesticides peuvent être une source de toxicité dans le Saint-Laurent?

4515

PAR M. SERGE HÉBERT:

Ils peuvent effectivement être une source de toxicité, mais il faut bien comprendre que les pesticides arrivent dans le système quand il y a des coups d'eau, quand il y a beaucoup de ruissellement.

4520

Alors on fait un suivi, nous, des pesticides sur des petits tributaires, et puis on les voit passer, on décèle des concentrations quand il y a un coup d'eau, et de la minute qu'il y a plus de pluie ou après un certain temps donc, on les retrouve plus dans les cours d'eau.

4525

Donc dans des volumes comme le Saint-Laurent, ce serait à des niveaux traces qui sont au-delà de nos capacités analytiques.

4530

Peut-être à préciser, il y a eu une étude je crois fédérale-provinciale, dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, et je crois qu'il y a un rapport qui a été publié sur la toxicité des stations d'épuration, donc une étude de toxicité à l'émissaire.

4535

Et puis ce qui était la principale préoccupation, la principale source de toxicité aux rejets urbains, comme les grands centres urbains comme Montréal, ce qu'on ciblait dans ces rapports-là, c'était l'azote ammoniacal qui était la principale responsable de la toxicité causée à l'effluent, plutôt que les toxiques comme tels. Donc l'azote ammoniacal provenant des déjections humaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

4540

Monsieur Côté.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

4545

Simplement en complément, j'aimerais revenir à ce qui a été mentionné concernant le suivi en réseau par les municipalités.

4550

Effectivement, lorsqu'on parle des toxiques chimiques, la meilleure approche, c'est toujours le contrôle à la source. Donc dans ce sens-là, la Ville de Québec s'est donné un règlement concernant les rejets aux réseaux d'égouts, qu'elle applique depuis pratiquement vingt (20) ans maintenant.

4555

En collaboration avec la Communauté urbaine, il y a des usines qui ont été ciblées, et il y a des suivis particuliers qui sont faits tant par la CUQ que par une équipe du Service de l'environnement de la Ville de Québec, pour voir à la source les contrôles. Parce qu'effectivement, lorsqu'on a qu'un traitement biologique sans tertiaire, on peut faire face à des problèmes de toxicité.

4560

Donc on a cette préoccupation, et on applique le règlement sur notre territoire. Et on n'est pas la seule municipalité à le faire dans la CUQ.

On ajoute même à ça, aussi, des démarches qu'on fait plus spécifiques, entre autres au niveau des garages où il y a des intercepteurs d'huiles, où on va spécifiquement s'assurer qu'il y a un entretien périodique pour diminuer, encore là à la source, des rejets de substances, qu'elles soient flottantes ou autres, qui peuvent devenir toxiques.

4565

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, alors je voulais simplement ajouter un complément d'information, au document de consultation concernant le fleuve, à la page 22, on y voit un graphique sur la concentration des coliformes fécaux dans le fleuve Saint-Laurent, à Contrecoeur, qui est de 90 à 97.

4570

On y constate aussi des éléments concernant plusieurs variables, le phosphore, les coliformes fécaux, etc.

4575

Et je voulais aussi souligner que le ministère de l'Environnement assure le suivi de la qualité de l'eau sur quarante-six (46) bassins au Québec et donc, il y a une étude qui est faite sur la qualité de ces rivières et de ces bassins versants.

4580

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors voilà, monsieur Stainier.

4585

Vous avez vu qu'on a fait un long parcours, qui nous permet éventuellement de saisir un certain nombre de choses.

4590

Oui, vous avez raison, des usines d'une manière courante procèdent à un traitement de leurs eaux qui sont ensuite acheminées vers l'usine municipale; les usines sont principalement organisées dans des traitements de type primaire et secondaire variables selon la nature des effluents et donc de l'installation qui est mise en place, de sorte que l'usine de la CUQ ne fonctionne pas de la même manière que l'usine de la CUM ou l'usine de ville Laval quand elle sera tout à fait en opération.

4595

Il semble bien qu'on assiste à une amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et des habitats, et selon les experts qui sont intervenus, on est redevenu en deçà des normes, y compris non seulement pour la santé humaine mais pour l'équilibre du milieu.

4600

Ceci ne veut pas dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, il y a des processus de contrôle et de surveillance, et d'incitation. Voilà l'état où on est.

Évidemment, pour ce qui est du programme Saint-Laurent Vision 2000, vous le connaissez mieux que moi et vous savez les étapes qui ont été franchies.

4605

Je pense que c'est ce qu'on a pu ramasser d'une série d'interventions croisées à différents niveaux.

Quant à savoir la rigueur ou la valeur des contrôles, ça, vous pouvez avoir votre opinion à cet égard.

4610 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Il y aurait intérêt à ce que l'information là-dessus, vulgarisée, circule plus. C'est une bouteille d'encre pour le public en général que la pollution industrielle et la pollution chimique.

4615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez bien raison, on a bien vu aujourd'hui comment les problèmes de vulgarisation sont complexes à cet égard.

4620 Merci monsieur Stainier.

Nous reprendrons à sept heures trente (7 h 30), merci beaucoup.

4625 SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4630

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4635

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4640